

Observatoire GEMAPI 2019

Etat de la mise en œuvre de la GEMAPI en Charente
Rapport annuel – Juin 2020



SOMMAIRE

1. Un observatoire GEMAPI : pour qui et pour quoi ?	1
Zoom sur : Origine et représentativité des données	1
2. Enjeux GEMAPI en Charente :	3
3. Organisation territoriale de la GEMAPI en 2019 :	5
3.1. Evolution de l'organisation des syndicats de rivières	5
3.2. Organisation de la compétence GEMAPI au 31/12/2019	6
4. Compétences des syndicats GEMAPI en 2019 :	10
5. Gouvernance des syndicats GEMAPI en 2019 :	12
5.1. Gouvernance des syndicats GEMAPI	12
5.2. Organisation au sein des EPCI	13
5.3. Echanges EPCI – syndicats GEMAPI	15
6. Moyens dévolus pour l'exercice de la compétence GEMAPI :	17
6.1. Contexte technique	17
6.2. Moyens financiers	18
6.3. Moyens humains	20
7. Opérations GEMAPI 2019 :	24
6.1. Outils de programmation en place en 2019	24
6.2. Eléments financiers relatifs aux opérations 2019	25
6.3. Panorama des opérations 2019	26
6.4. Perspectives 2020	29

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Source des données issues des collectivités	33
ANNEXE 2 : Liste des EPCI membres des syndicats GEMAPI situés sur tout ou partie de Charente	34
ANNEXE 3 : Comités consultatifs mis en place par les syndicats GEMAPI au 31/12/2019	36
ANNEXE 4 : Freins et besoins concernant les échanges Syndicats/EPCI	37
ANNEXE 5 : Outils de programmation en place au 31/12/2019	38
ANNEXE 6 : Liste non exhaustive des actions 2019 des syndicats GEMAPI	42

1. UN OBSERVATOIRE GEMAPI : POUR QUI ET POUR QUOI ?

La compétence « GEMAPI » relative à la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et à la **P**révention des **I**nondations est une **compétence obligatoire des Etablissement Publics à Fiscalité Propre - EPCI** (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines ou métropoles) depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Nouvellement instituée mais faisant écho à des missions déjà exercées de manière hétérogène sur le territoire Charentais, **la GEMAPI a bouleversé le paysage territorial en matière de gestion des rivières et de leurs bassins versants.**

Afin de rendre compte de cette structuration en Charente et de porter à connaissance les actions conduites par les collectivités locales, Charente Eaux a souhaité mettre en place un **observatoire annuel.**

Un premier rapport a été produit courant 2019 (**FIGURE 1**) pour dresser un état des lieux de la mise en œuvre effective de la compétence GEMAPI sur la base des données 2018.

Fort de cette première expérience, Charente Eaux renouvelle et consolide l'exercice en produisant, au travers du présent document, l'**Observatoire GEMAPI 2019.**

Cet observatoire répond à l'objectif de fournir une **vision globale** pour les élus des collectivités GEMAPI et de leurs EPCI mais aussi pour les financeurs et les services de l'Etat. Il répond également aux besoins des élus de Charente Eaux pour veiller à proposer une assistance technique évolutive et adaptée aux besoins de ses membres.



Figure 1
Etat de la mise en œuvre de la GEMAPI en Charente
Charente Eaux - Janvier 2019

Zoom sur : **Origine et représentativité des données**

Cet observatoire s'articule autour de la valorisation d'un certain nombre de chiffres-clé dont le panel sera amené à évoluer au fil des années.

Ces données sont issues d'une enquête menée par Charente Eaux, en avril 2020, auprès des EPCI à fiscalité propre et des syndicats GEMAPI locaux (Source des données en **ANNEXE 1**) mais aussi de l'exploitation des données des rapports d'activités 2019 et comptes administratifs 2019 des syndicats ainsi que de traitements des données cartographiques des territoires concernés par le pôle géomatique de Charente Eaux.

A noter : les données financières du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud ne sont pas intégrées aux calculs pour toutes les données financières ; ce syndicat s'étant étendu sur le département de la Charente qu'à la toute fin 2019.

Basé sur le recueil et l'exploitation des données transmises par les structures GEMAPI locales et les données cartographiques produites et exploitées par Charente Eaux (cf. encart ci-après), ce document comprend des éléments de synthèse concernant :

- Les enjeux « eau » des bassins versants situés tout ou partie en Charente ;
- L'organisation territoriale de la GEMAPI ;
- Les compétences exercées ;
- La gouvernance instaurée ;
- Les moyens financiers et humains ;
- Les opérations menées en 2019 ;
- Des éléments de perspectives.

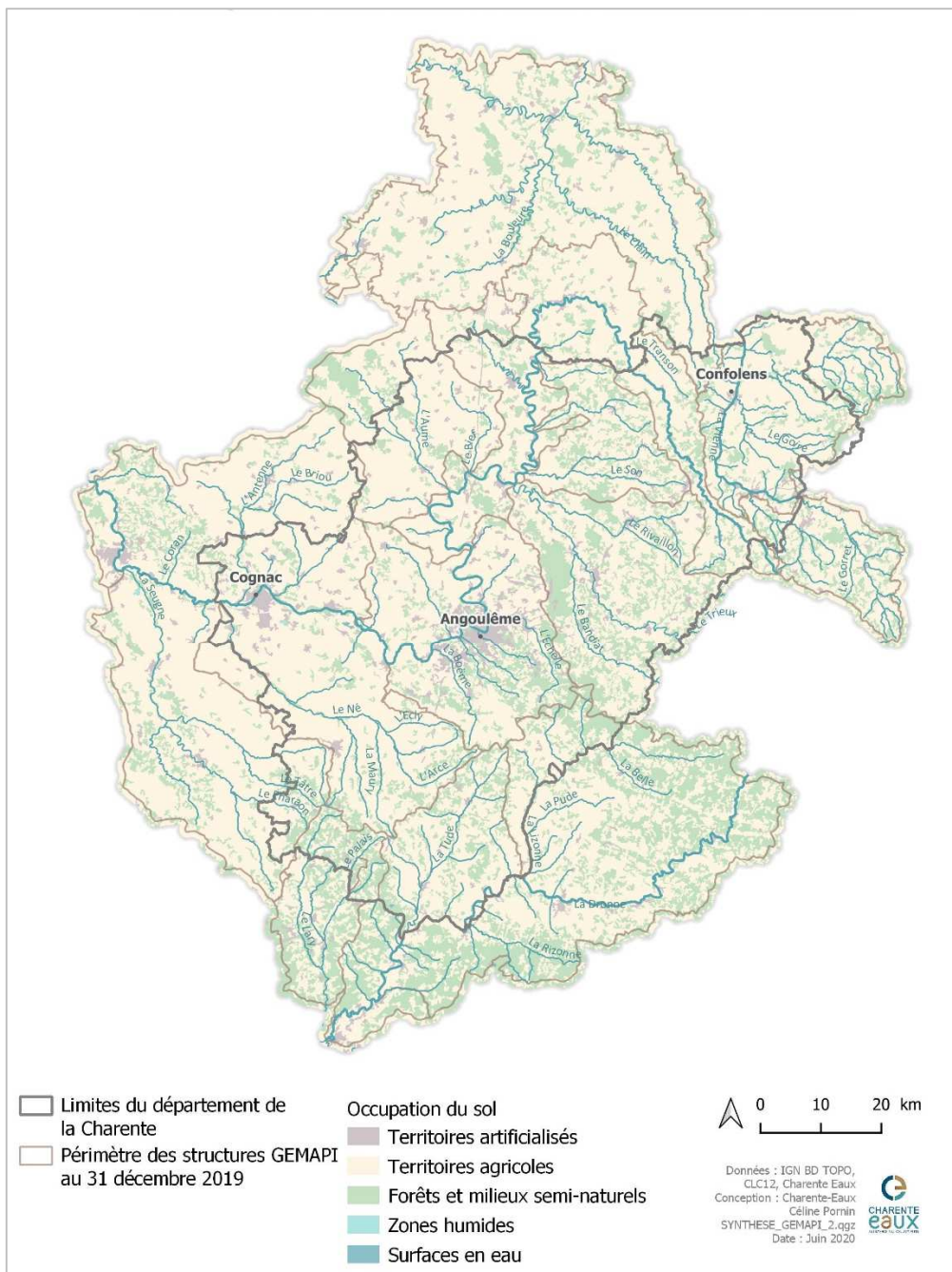


Figure 2
 Les cours d'eau de Charente et leurs bassins versants au 31/12/2019
 Charente Eaux – Juin 2020

2. ENJEUX GEMAPI EN CHARENTE :

La Charente présente un paysage « rivières » hétérogène dicté en premier lieu par un contexte géologique contrasté :

- Le nord-est du département, situé sur les roches cristallines et imperméables du massif central, présente un **chevelu de cours d'eau et des milieux humides denses**, relativement bien préservés mais **fragilisés par la multiplicité des plans d'eau** (problème de continuité écologique et risques d'eutrophisation) et par le **risque de mutation du tissu agricole local**, qui permet aujourd'hui une occupation du sol très favorable à la préservation des ressources naturelles mais qui, en cas d'évolution pourrait peser sur la qualité des milieux aquatiques (matières en suspension, altération des zones humides,...) et sur le risque d'inondation (amplification des risques de ruissellement) ;
- Le **reste du territoire charentais**, situé sur les calcaires plus ou moins karstifiés du bassin aquitain, marqué par des **cours d'eau aux dynamiques hydrologiques complexes**, présente une **forte sensibilité aux pollutions et à l'étiage** accentués par une **artificialisation significative des cours d'eau**, souvent dès les têtes de bassin, et une **altération de la fonctionnalité des milieux humides** qui leurs sont associés.

L'état des lieux des masses d'eau, dressé en 2013 dans le cadre du Plan Opérationnel Territorialisé 2016 – 2019 conduit par la DDT Charente, met en avant les grands enjeux et problématiques locales au regard des attentes de la directive cadre sur l'eau.

Après actualisation de l'état des lieux en 2013, il en ressort notamment que **seuls 17 % des masses d'eau superficielles de Charente sont en bon état écologique** (FIGURE 3) versus une moyenne nationale 2016 de 44,2% (Données Eau France).

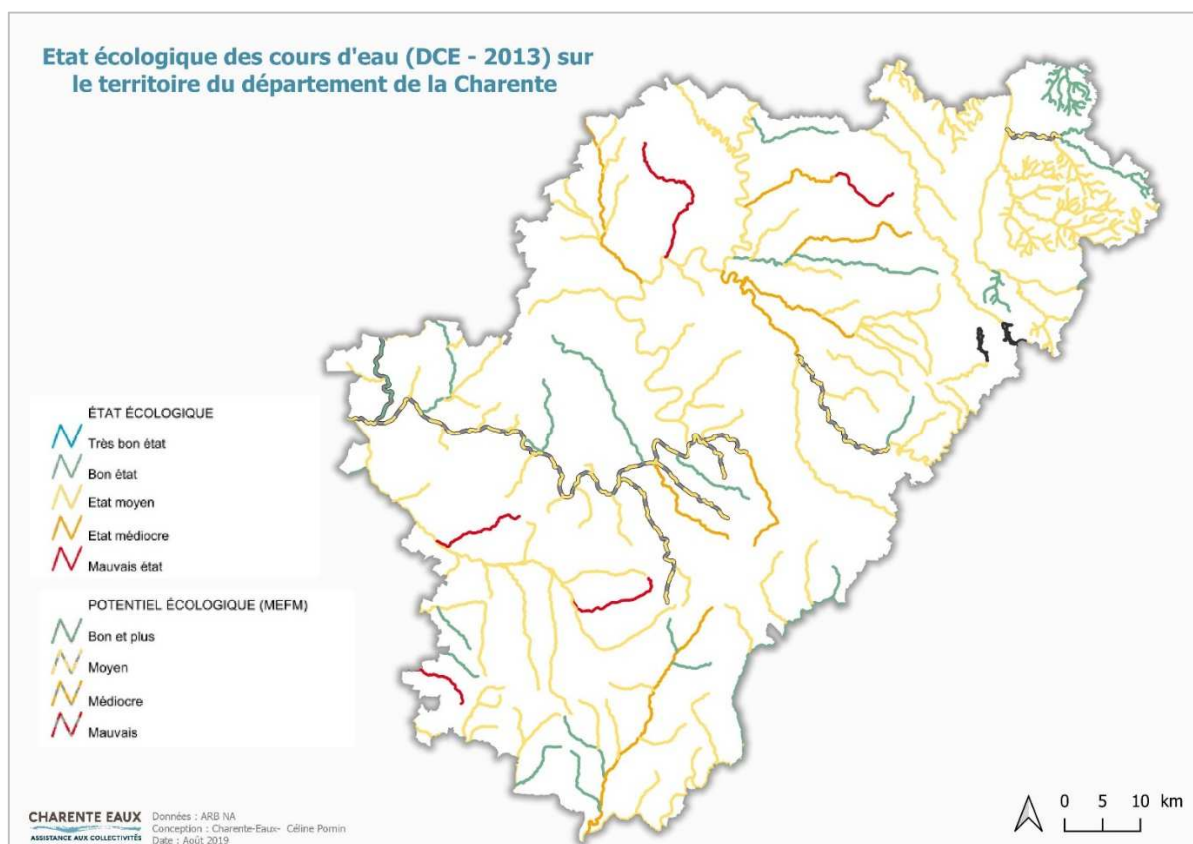


Figure 3
Etat écologique des cours d'eau (DCE 2013) sur le Département de la Charente
Charente Eaux – Août 2019

La synthèse départementale des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) précise également les pressions exercées sur les masses d'eau superficielles de Charente :

- 29 % des pressions sont relatives à des pollutions ponctuelles ;
- 41 % des pressions sont relatives à des pollutions diffuses ;
- 14 % des pressions sont relatives à des prélèvements ;
- 17 % des pressions sont relatives à des altérations hydromorphologiques.

Les figures présentées ci-après (FIGURE 4) apportent une vision globale sur l'état des masses d'eau superficielles en Charente.

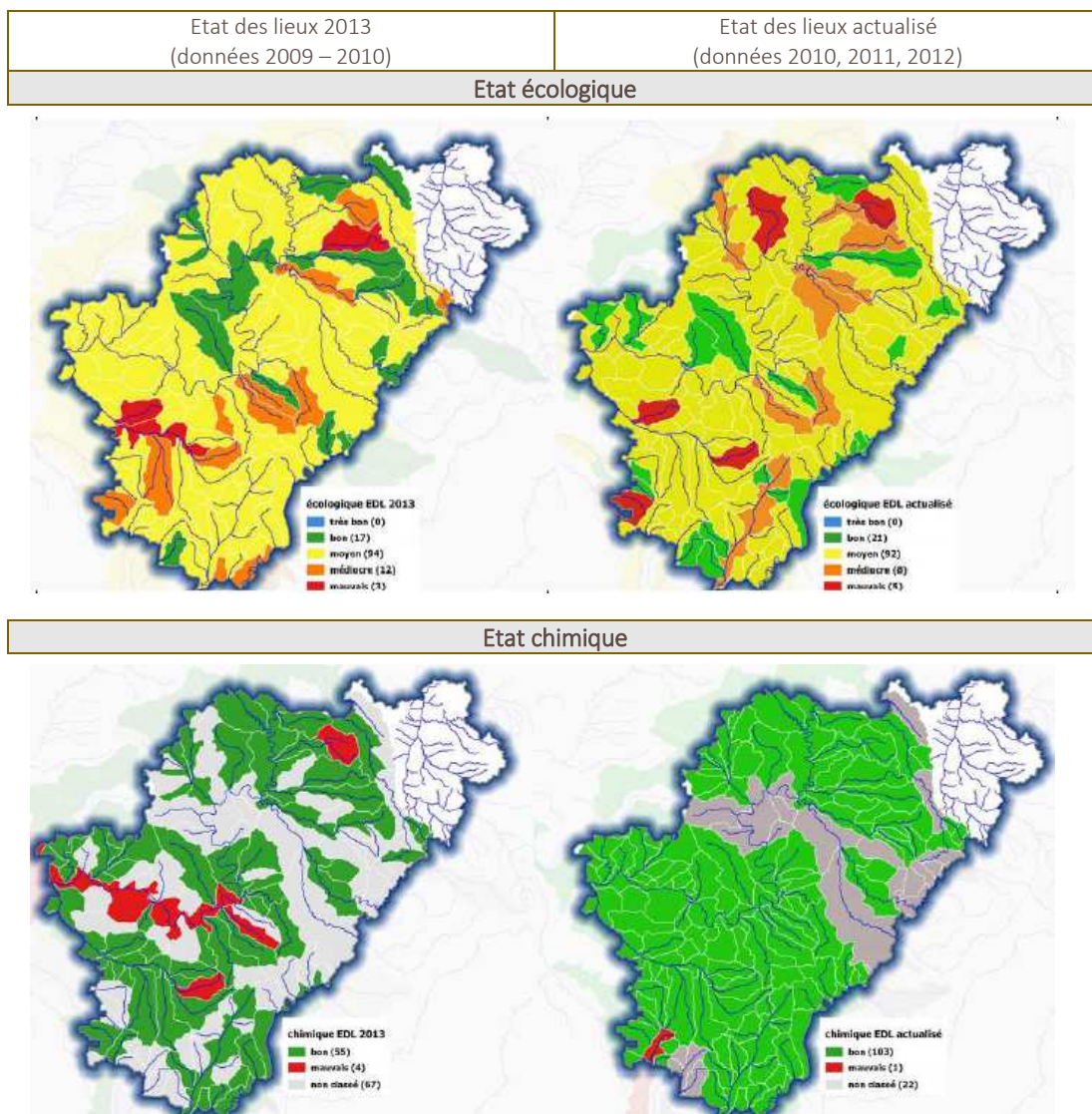


Figure 4
Etat des lieux des masses d'eau superficielles extrait du PAOT 2016 – 2019 de la Charente
DDT Charente – 2013

Par ailleurs, le **risque inondation** constitue également un enjeu fort à prendre en compte sur le département.

L'axe Charente est marqué par un risque inondation bien identifié (Territoire à Risque Inondations Saintes-Cognac-Angoulême) que **les collectivités devront prendre en compte** au regard des relations existants entre les bassins versants des syndicats et la dynamique de crue sur le fleuve. Mais d'autres problématiques, plus locales et non moins importantes, existent également et devront pouvoir être traitées par les syndicats. Plus récentes, ces questions sont en cours d'appropriation par les collectivités locales et, de manière générale, restent à être plus précisément identifiées.

3. ORGANISATION TERRITORIALE DE LA GEMAPI EN 2019 :

3.1. EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SYNDICATS DE RIVIERES

En Charente, la mise en place d'une gestion concertée des cours d'eau via la création de syndicats de rivières intercommunaux est ancienne. En effet, dès la mise en place du schéma départemental de l'eau et au cours de la décennie 1990, le Département de la Charente a œuvré à la structuration d'une organisation territoriale cohérente pour préserver, gérer et entretenir les cours d'eau de l'amont à l'aval du linéaire, à travers le recrutement de techniciens rivières.

Dans la continuité de la première Loi sur l'eau de 1964 et pour légitimer les actions entreprises de longue date par les collectivités, l'Etat, via la Loi MAPTAM du 27 Janvier 2014, a rendu obligatoire la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Cette nouvelle compétence des EPCI à fiscalité propre, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018, est un enjeu majeur pour préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités à une **échelle hydrographique cohérente** : le bassin versant.

Fortes de la structuration initiale des syndicats de rivières, les collectivités locales de Charente (syndicats de rivières) ont anticipé la mise en application de la Loi MAPTAM en faisant **progressivement évoluer leurs statuts et leurs structurations territoriales depuis 2014** (FIGURE 5).

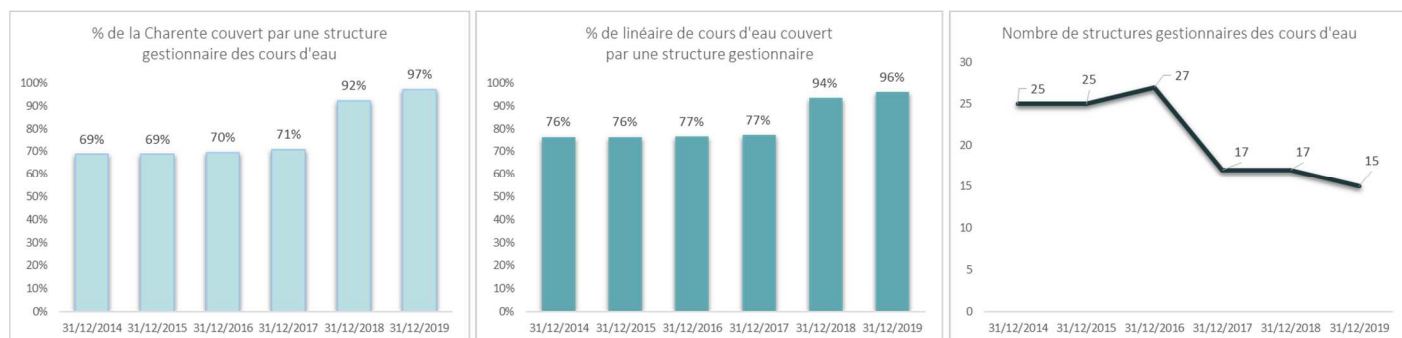
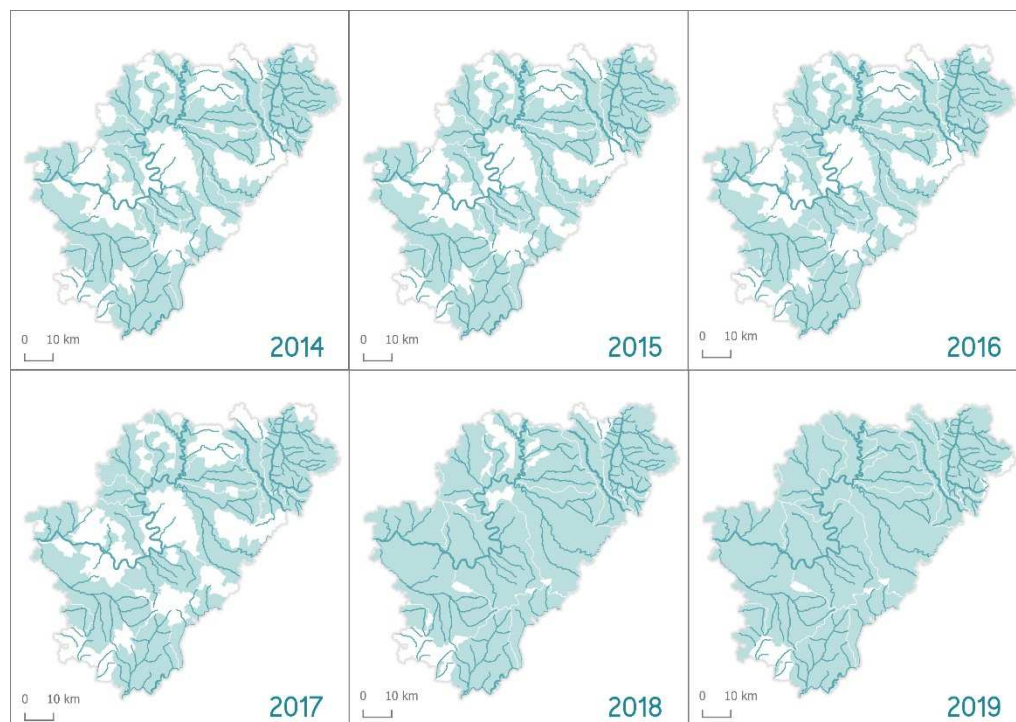


Figure 5
Evolution de l'organisation territoriale de la gestion des rivières et de leurs bassins versants en Charente depuis 2014
Charente Eaux – Juin 2020

3.2. ORGANISATION DE LA COMPETENCE GEMAPI AU 31/12/2019

Des évolutions dans les statuts des syndicats ont eu lieu sur le second semestre de l'année 2018 et courant 2019 et se sont traduits par une nouvelle évolution de l'organisation des compétences GEMAPI en 2019 (fusion entre syndicats, dissolution d'un syndicat, ajustement de périmètres). La liste des arrêtés préfectoraux ou inter-préfectoraux de 2019 sont listés ci-après :

Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)	* Adhésion du syndicat d'aménagement du Bief au Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins Aume Couture et Auge au 1 ^{er} janvier 2019 (AP du 27/12/2018) et création du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture et Bief AiP du 13/07/2019 : Création du SMABACAB
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	* Ajustements des statuts liés aux communes nouvelles AP du 03/06/2019 : Val d'Auge AP du 24/01/2019 : Rouillac et Vervant
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SYBTB)	PAS DE MODIFICATION STATUTAIRES EN 2019
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	PAS DE MODIFICATION STATUTAIRES EN 2019
Syndicat du bassin versant du Né (SBV Né)	* Ajustement périmètre AiP du 06/05/2019 : Actualisation des statuts du SBV Né (évolution du périmètre : Brossac, Guimps, Reignac, Passirac, Saint-Félix et Sainte Souline)
Syndicat des Bassins de l'Argentor, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	PAS DE MODIFICATION STATUTAIRES EN 2019
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	PAS DE MODIFICATION STATUTAIRES EN 2019
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	* Fusion entre le syndicat d'aménagement hydraulique Val de Péruse et le Syndicat d'aménagement de la Charente non domaniale (AP du 27/12/2018) portant création d'un nouveau syndicat mixte : syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP) au 1 ^{er} janvier 2019 du SBCP qui regroupe la partie non domaniale de la Charente de Taizé Aizie à Montignac Charente et la Péruse * 1 ^{er} janvier 2020 : extension du périmètre sur les zones blanches AiP du 12/12/2019 : Actualisation des statuts du SBCP (adhésion des EPCI) AiP du 26/12/2019 : Actualisation des statuts du SBCP (couverture zones blanches)
Syndicat Intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIVIG)	* Natura 2000 AiP du 23/10/2019 : compétence optionnelle "mise en valeur de l'environnement" sur le périmètre Natura 2000 de la vallée de l'Issoire
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	AiP du 27/09/2019 : évolution du périmètre, adhésion de la CDC Cœur de Saintonge
Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG)	Suppression de l'exercice de la compétence GEMAPI par le syndicat et préparation de la « reprise » de la compétence GEMAPI par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), effective au 1 ^{er} janvier 2020
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	* Intégration de Saint-Vincent de Connezac * Modification du nombre de délégués AiP 09/04/2019 : Actualisation des statuts du SRB Dronne
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	AiP du 18/07/2019 : adhésion C. AGGLO de Saintes et extension du périmètre du SYMBAS AiP du 26/12/2019 : fusion du SYMBAS et du Syndicat Mixte du Bassin de la Basse Seugne, du Gua et du Pérat (SMBS)
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	* Intégration du bassin de la Dive dans la CDC Mellois en Poitou * Extension du syndicat aux communes Charentaises du BV Clain Sud AiP du 14/11/2019 : Actualisation des statuts
Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL)	* Evolution en syndicat mixte fermé à la carte avec EPCI en représentation substitution des communes (hors CDC Lavalette Tude Dronne) & démarche d'intégration de la CDC Lavalette Tude Dronne --> nouveaux statuts le 9 janvier 2020. * Enclenchement d'une démarche de fusion avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary

AP : Arrêté préfectoral AiP : Arrêté inter-Préfectoral

Ainsi, au 31 décembre 2019, ce sont **15 syndicats mixtes qui exercent la compétence GEMAPI** sur tout ou partie du département de la Charente (FIGURE 6).

A noter :

- Dès 2019, le SYMBAL a engagé un processus de fusion avec le **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary** (Le cabinet Pro Polis Conseils assiste les deux maîtres d'ouvrage dans ce processus qui devrait aboutir courant 2020) ;
- Dès le 1^{er} Janvier 2020, le syndicat mixte Vienne Gorre a retiré la GEMAPI de ses compétences à la carte. Les collectivités qui lui avaient confiées cette compétence GEMAPI ont alors sollicité leur adhésion au Syndicat du d'Aménagement du Bassin de la Vienne ;
- Par délibération en date du 20 décembre 2018, la communauté de communes Cœur de Charente a mis en place une convention de délégation de la compétence GEMAPI (au titre des articles L.1111-8 et R.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) avec le SYMBA pour les communes de Verdille et Ranville-Breuillaud.

Les informations administratives clés concernant les syndicats GEMAPI sont répertoriées au sein du **TABLEAU 1** :

- Nombre d'EPCI à fiscalité propre siégeant dans le syndicat ;
- Localisation du siège social du syndicat ;
- Nombre de communes situées tout ou partie sur le territoire du syndicat ;
- Population statutaire.

Tableau 1

Données administratives des syndicats GEMAPI de Charente au 31/12/2019

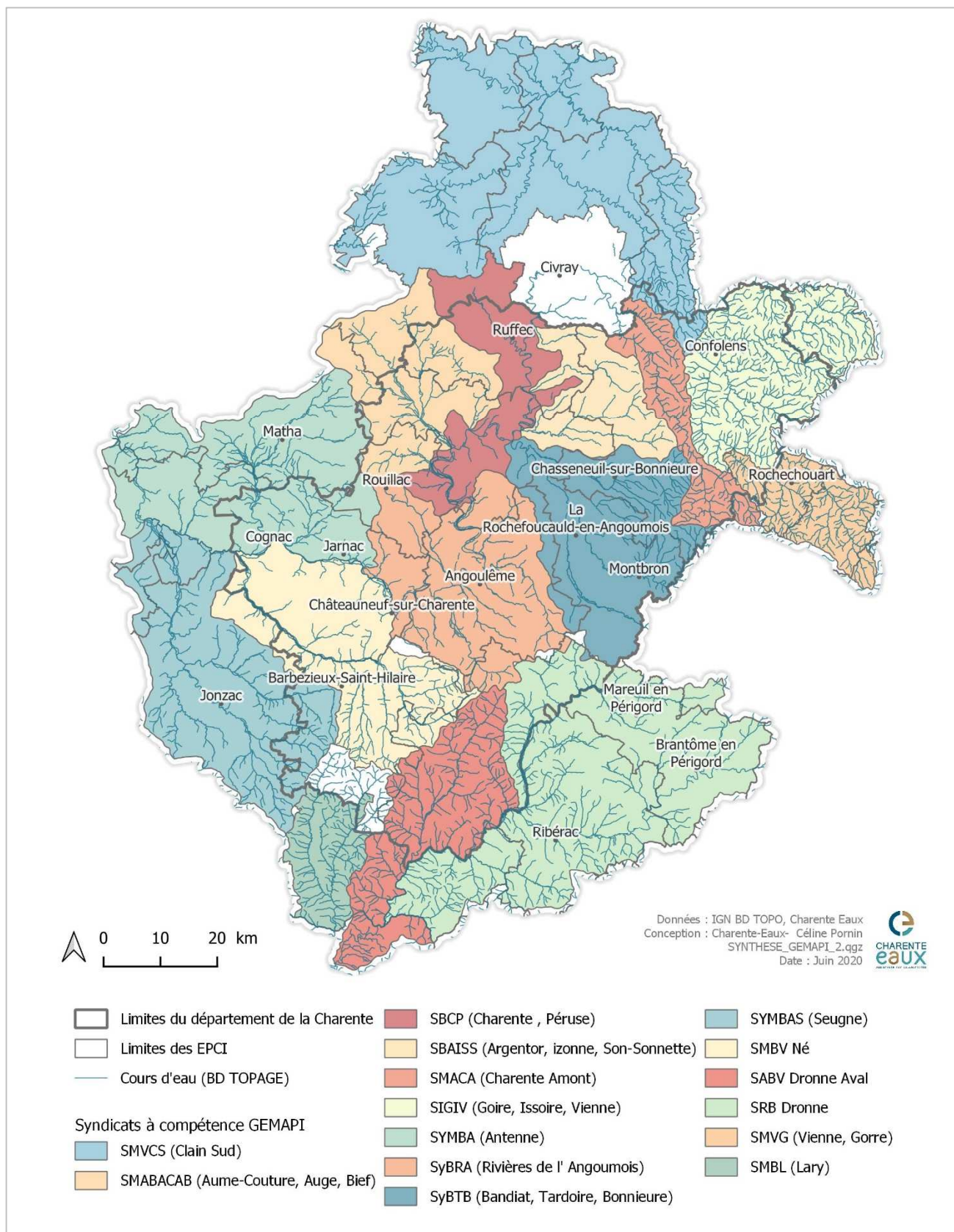
Charente Eaux – Avril 2020

	Nombre d'EPCI siégeant dans le syndicat	Localisation du siège	Nombre de communes situées dans le syndicat	Population statutaire au 31/12/2019
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)	5	Charente*	57	23 000
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	5	Charente	73	174 550
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)	5	Charente	65	35 375
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	4	Charente*	62	25 347
Syndicat du bassin versant du Né	5	Charente*	86	49 575
Syndicat des Bassins de l'Argentor, L'izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	3	Charente	37	12 116
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	2	Charente*	28	9 206
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCEP)	4	Charente*	73	22 214
SI des bassins du Goire, de l'Isoire et de la vienne en Charente Limousine (SIGIV)	2	Haute-Vienne*	31	20 000
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	5 + 1 convention	Charente-Maritime*	110**	92 653
Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG)	4	Haute-Vienne*	15	16 989
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	5	Dordogne*	82	42 641
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	4	Charente-Maritime*	113	42 213
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	6	Vienne*	64	58 006
Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL)	2	Charente-Maritime*	34	8 160

* Syndicats GEMAPI inter-départementaux ** dont 2 sous convention

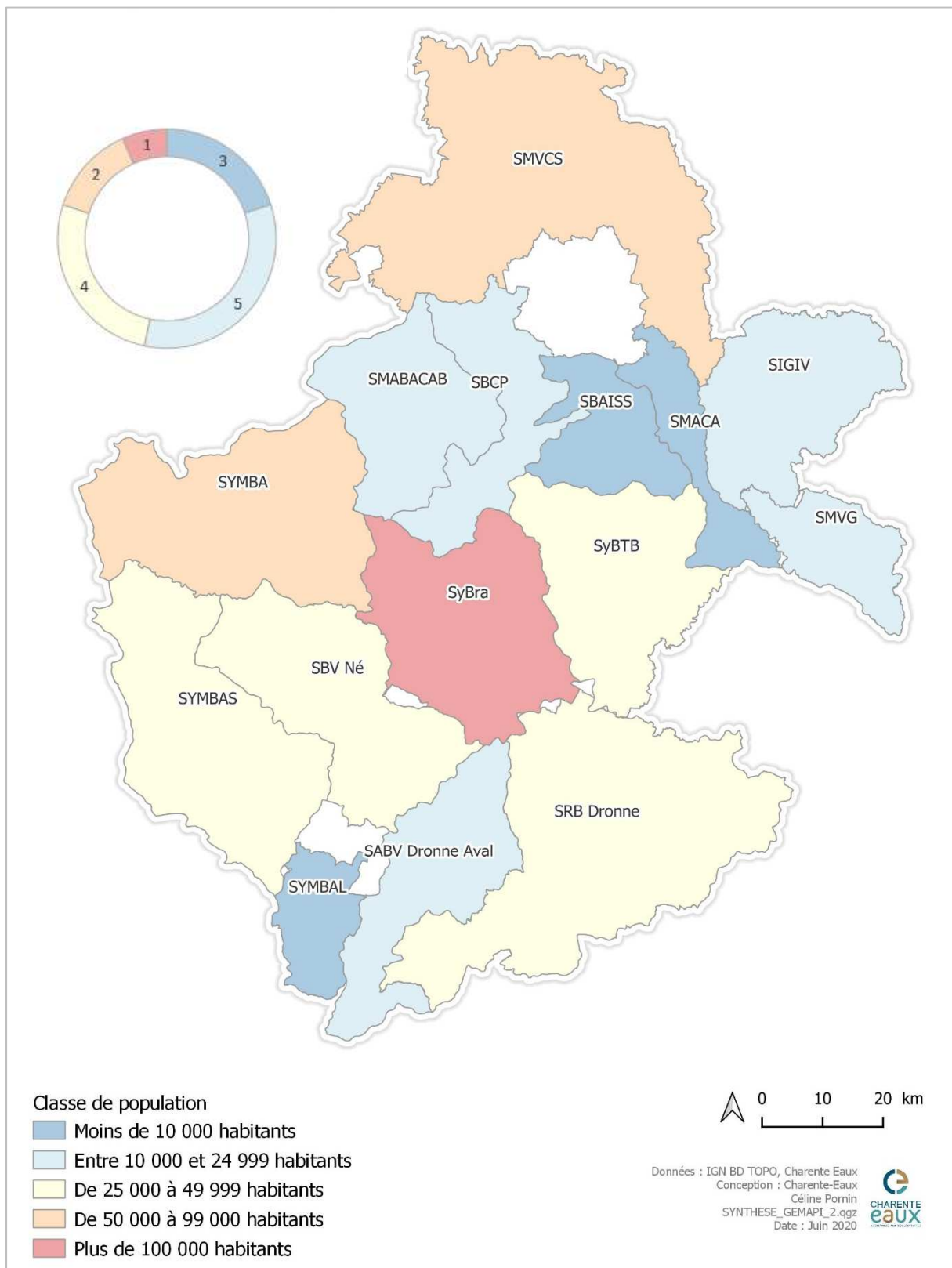
Les noms des EPCI concernés par chaque syndicat sont détaillés en **ANNEXE 2**.

Figure 6
Territoires des collectivités GEMAPI de Charente au 31/12/2019
Charente Eaux – Juin 2020



L'examen du nombre habitants sur la base des données INSEE millésimées 2019 montre la répartition suivante (FIGURE 7).

Figure 7
 Population INSEE 2019 des syndicats GEMAPI de Charente
 Charente Eaux – Juin 2020



4. COMPETENCES DES SYNDICATS GEMAPI EN 2019 :

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement (TABLEAU 2).

Les autres items du L.211-7 sont des compétences dites **partagées et facultatives** (c'est-à-dire non exclusive à une collectivité) et ne font pas partie de la compétence GEMAPI.

Néanmoins, cela n'empêche pas un groupement de collectivités compétent en matière de GEMAPI d'exercer en plus une ou plusieurs des missions correspondant aux items précités.

Tableau 2

ITEM mentionnés au L. 211-7 du code de l'environnement et compétence GEMAPI

Charente Eaux – Avril 2020

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Bloc COMPETENCE GEMAPI
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	Bloc COMPETENCE GEMAPI
3° L'approvisionnement en eau	COMPETENCE PARTAGEE
4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols	COMPETENCE PARTAGEE
5° La défense contre les inondations et contre la mer	Bloc COMPETENCE GEMAPI
6° La lutte contre la pollution	COMPETENCE PARTAGEE
7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines	COMPETENCE PARTAGEE
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	Bloc COMPETENCE GEMAPI
9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile	COMPETENCE PARTAGEE
10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants	COMPETENCE PARTAGEE
11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques	COMPETENCE PARTAGEE
12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique	COMPETENCE PARTAGEE

Au 31 Décembre 2019, l'ensemble des syndicats exercent les 4 ITEM du bloc de compétences obligatoires GEMAPI.

Le SIGIV exerce par ailleurs la compétence « Mise en valeur de l'environnement » exclusivement au sein du périmètre Natura 2000 « Vallée de l'Issoire », dans le cadre de l'animation du site.

Les statuts du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud prévoient qu'il puisse assurer les compétences hors GEMAPI en application des 10°, 11° et 12° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

Par ailleurs, si aucun des syndicats n'envisage à court terme d'évolution dans la prise de compétences nouvelles, afin d'atteindre leurs objectifs en matière de GEMAPI, la plupart d'entre eux exercent toutefois des missions en relation avec d'autres ITEMS du L.211-7 du Code de l'environnement.

On peut citer à titre d'exemple :

- Le Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois engagé sur des missions relatives au risque inondation (incluant des questions liées au ruissellement) au travers d'un poste de technicien dédié à cette thématique notamment ;
- Le Syndicat du bassin versant du Né engagé sur des missions de lutte contre les risques de pollutions diffuses avec la conduite d'actions liées à la démarche Re-Sources sur l'aire d'alimentation des captages prioritaires GRENELLE de Coulonge et de Saint-Hippolyte ;
- Le SMABACAB mobilisé pour la gestion de certains ouvrages hydrauliques ;
- Le Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud qui organise des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques » ;
- Le Syndicat Mixte Vienne Gorre qui anime et organise la concertation de son Contrat territorial Milieux Aquatiques Vienne médiane et ses affluents 2015 – 2019.

Certains syndicats sont également animateurs de sites Natura 2000 (Syndicat Mixte du bassin de la Seugne, Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval, Syndicat Mixte Vienne Gorre, ...).

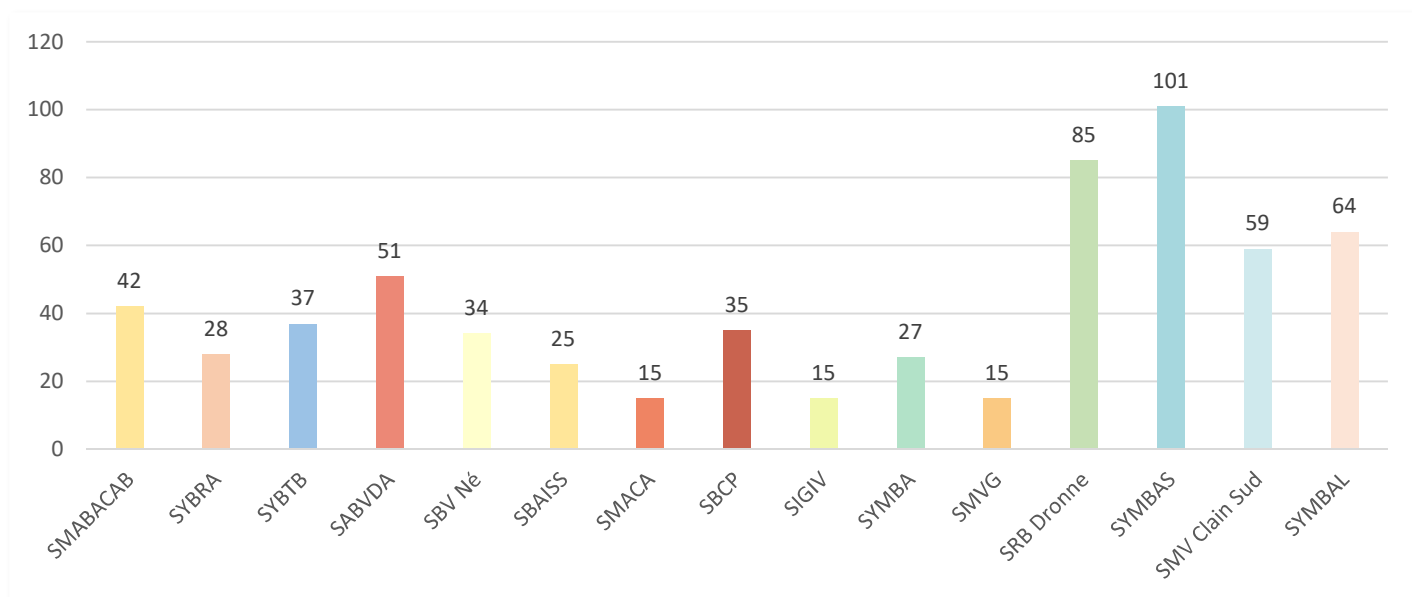
5. GOUVERNANCE DES SYNDICATS GEMAPI EN 2019 :

5.1. GOUVERNANCE DES SYNDICATS GEMAPI

Les assemblées délibérantes des syndicats à compétence GEMAPI sont composées de délégués désignés par les EPCI membres. Leur nombre est déterminé par les statuts du syndicat.

Le nombre de délégués siégeant dans les comités syndicaux est en **moyenne de 42 délégués** et varie entre 15 et 101 délégués, selon les syndicats (FIGURE 8) pour un nombre total de **633 sièges** de délégués titulaires en charge de la GEMAPI en 2019 (sachant qu'il est régulier qu'un élu puisse être amené à siéger dans plusieurs comités syndicaux au nom de son EPCI).

Figure 8
Nombre de délégués titulaires siégeant dans les syndicats GEMAPI en 2019
Charente Eaux – Avril 2020



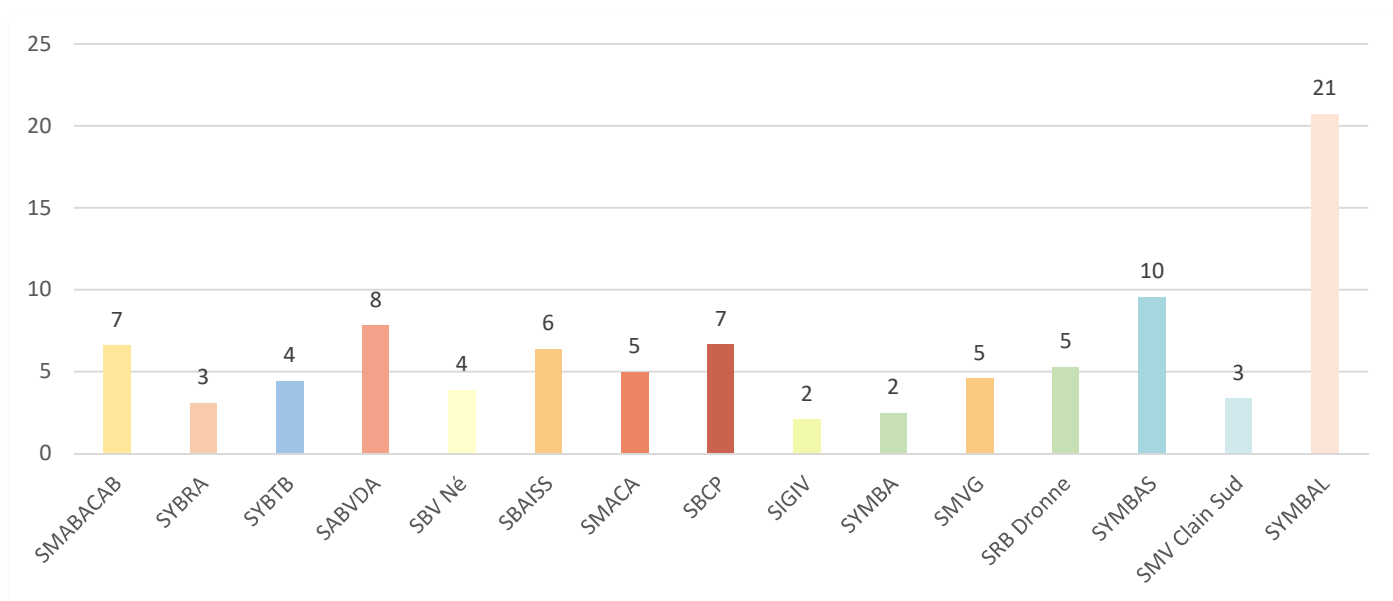
Rapporté à taille équivalente, le nombre de délégués reste toutefois relativement comparable d'un territoire à l'autre (6 délégués syndicaux pour 100 km² en moyenne) et l'hétérogénéité des assemblées semble donc moins significative (FIGURE 9).

Seul le SYMBAL se distingue en présentant un nombre de délégués important au regard de la taille de son territoire. Le travail de fusion engagé avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary entraînera mécaniquement une évolution sur ce point. Il est en effet envisagé, pour le futur territoire issu de la fusion, une gouvernance basée sur 27 ou 31 délégués, soit un ratio de 3 à 4 délégués pour 100 km².

Au-delà du comité syndical, les syndicats peuvent créer des **organes de gouvernance de proximité** via des comités consultatifs géographiques, thématiques, etc. Ces instances incluent des délégués du syndicat et peuvent parfois associer d'autres acteurs locaux (élus de communes, représentants des riverains ou des usagers, partenaires techniques, etc.).

1/3 des syndicats ont mis en place des comités géographiques ou consultatifs (cf. détail en **ANNEXE 3**).

Figure 9
 Nombre de délégués titulaires rapporté à 100 km² de territoire en 2019
 Charente Eaux – Avril 2020



5.2. ORGANISATION AU SEIN DES EPCI

Chaque EPCI peut désigner ses délégués parmi les délégués du conseil communautaire ou parmi les conseillers municipaux des communes membres pour siéger au sein du syndicat.

Pour ce qui concerne les syndicats GEMAPI, l'ensemble des EPCI à fiscalité propre a recouru, pour la désignation de ses délégués aux deux possibilités offertes par le CGCT : délégués communautaires et délégués municipaux (TABLEAU 3).

La mobilisation de délégués communautaires est extrêmement hétérogène d'un syndicat à l'autre (entre 5 et 100 % des délégués syndicaux).

Qu'il soit conseiller communautaire ou élu municipal, le délégué représente l'EPCI qui l'a désigné pour siéger au sein du syndicat.



Tableau 3

% des délégués titulaires des syndicats GEMAPI étant conseiller communautaire en 2019*Le reste du comité syndical est composé de délégués conseillers municipaux*

Charente Eaux – Avril 2020

	% de délégués titulaires conseillers communautaires
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)	NON CONNU
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	25%
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)	5%
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	27%
Syndicat du bassin versant du Né	35%
Syndicat des Bassins de l'Argentor, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	64%
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	53%
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	NON CONNU
SI des bassins du Goire, de l'Isoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	27%
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	100%
Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG)	60%
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	NON CONNU
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	0%
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	53%
Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL)	NON CONNU

En ce qui concerne le suivi de cette compétence par les services techniques, les EPCI sont organisés de manière hétérogène avec pour plusieurs d'entre eux, l'absence de référent GEMAPI officiel et donc de temps dédié au suivi du transfert de compétence (TABLEAU 4).

Tableau 4

ETP des EPCI Charentais dédiés au suivi du transfert de la compétence GEMAPI en 2019

Charente Eaux – Avril 2020

	ETP dédié au suivi GEMAPI
CDC 4 B	0,1
CDC Charente Limousine	0,35
CDC Cœur de Charente	Pas de temps dédié de manière expresse
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord	PAS DE DONNEES TRANSMISES
CDC Lavalette Tude Dronne	Pas de temps dédié de manière expresse
CDC du Rouillacais	Pas de temps dédié de manière expresse
CDC Val de Charente	PAS DE DONNEES TRANSMISES
Grand Angoulême	0,01
Grand Cognac	0,07

Au-delà de la difficulté voire de l'impossibilité à se dégager du temps pour suivre les opérations GEMAPI, les agents des EPCI témoignent également d'une connaissance perfectible des enjeux GEMAPI. A la question « Sur une échelle de 1 à 10, à combien estimeriez-vous votre connaissance des enjeux locaux en matière de GEMAPI ? », la note moyenne des agents exprimés est de 5,8/10.

5.3. ECHANGES EPCI – SYNDICATS GEMAPI

9 syndicats GEMAPI (/15) fournissent aux EPCI un rapport d'activités tel que conçu en 2018 par le réseau des techniciens milieux aquatiques de Charente animé par Charente Eaux (FIGURE 10).

Le format de ce rapport d'activités est apprécié par les EPCI. La question de la diffusion de ce rapport reste toutefois centrale. Pour cette première année de mise en œuvre, certains des syndicats ont diffusé ou vont diffuser le rapport à leurs délégués (par mail la plupart du temps) et/ou à leurs EPCI. Toutefois, les EPCI ne diffusent pas ce rapport au conseil communautaire. Dans le meilleur des cas, le rapport est uniquement transféré aux référents GEMAPI de l'EPCI mais pas au-delà. Il existe donc des manques possibles en termes de portée à connaissance de ces informations puisque potentiellement l'ensemble des délégués syndicaux et/ou des conseillers communautaires n'en est pas destinataire.

Il est à noter que la loi du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique crée cette obligation d'information renforcée (art L2121-10 du CGCT) des conseillers ne siégeant pas au sein d'un syndicat dont leur collectivité est membre ; et notamment en ce qui concerne « le rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné d'un compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement à adresser avant le 30 septembre de chaque année ».

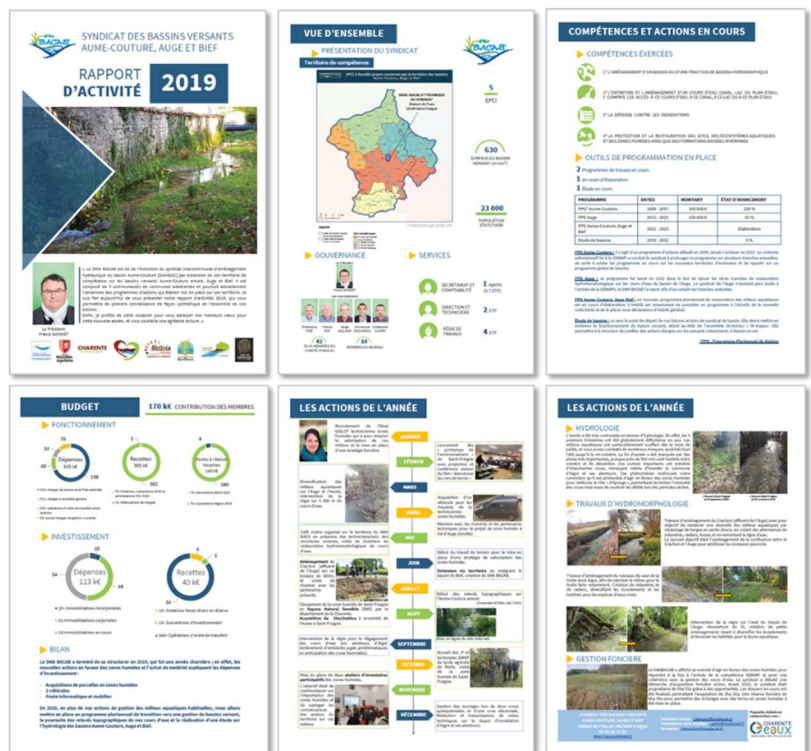


Figure 10
 Visuel de la trame de rapport d'activités construit
 par le réseau des techniciens milieux aquatiques
 de Charente animé par Charente Eaux
 Charente Eaux – Avril 2020

En complément du formalisme de ce rapport d'activités, les échanges EPCI/syndicats se matérialisent de manière hétérogène d'un syndicat à l'autre, ce qui peut induire des niveaux de relation différenciés avec les syndicats GEMAPI au sein d'un même EPCI.

Parmi les canaux d'échanges relevés :

- Transmission des comptes rendus des comités syndicaux aux EPCI, via leurs agents référents ;
- Invitations ponctuelles à des réunions techniques (Natura 2000, Programme de Travaux, visite de chantier) ; pour ceux qui sont concernés, ces invitations sont appréciées par les agents des EPCI qui y voient un moyen de s'approprier la consistance des opérations réalisées ou à venir des syndicats ;
- Rencontres bilatérales, échanges mails.

Un des niveaux d'échanges le plus abouti concerne la mise en place d'une conférence GEMAPI annuelle (CDC Charente Limousine) où l'EPCI réunit a minima :

- les syndicats GEMAPI de son territoire ;
- l'ensemble des élus en charge de la GEMAPI siégeant au nom de l'EPCI.

Ce format est souhaité/envisagé par d'autres EPCI (CDC Cœur de Charente). A la faveur de cette conférence, les syndicats dressent le bilan de l'année écoulée et présentent leurs perspectives.

Probablement en lien avec la multiplicité des canaux d'échanges mobilisés, les agents référents des EPCI estiment globalement disposer d'une bonne connaissance des objectifs et des contenus des opérations conduites par les syndicats GEMAPI (Note moyenne de 6,8/10 pour les agents des EPCI qui se sont exprimés).

Néanmoins, la fluidité des échanges entre syndicat et EPCI connaît de fortes disparités et des marges de progression. A la question « comment jugez-vous l'efficacité et la fluidité de vos échanges avec les syndicats GEMAPI dont vous êtes membres ? », les agents des EPCI ont apporté des notes oscillant entre 3/10 et 10/10 pour une moyenne de 6,8/10. A la question inverse, les syndicats GEMAPI ont attribué une note moyenne de 6/10, oscillant entre 2 et 9/10.

Les syndicats GEMAPI notent comme frein principal (cf. détail en **ANNEXE 4**) à leurs échanges avec les EPCI (10/15 des réponses) : l'accaparement des élus des EPCI par de « nombreuses autres compétences et dossiers » gérés directement par l'EPCI et le « désintérêt » pour cette compétence qui est transférée, qui « ne les touche pas toujours directement » et qui n'est pas bien cernée (thématiques de travail, fonctionnement des milieux aquatiques et rôle des syndicats GEMAPI pas encore approprié).

Le « peu de retour » réalisé par les délégués auprès des EPCI concernant les actions du syndicat est également mis en avant par les syndicats, en raison du fait notamment que certains « élus municipaux se sont retrouvés à exercer leur rôle de délégué sans faire la distinction entre leur fonction de conseiller municipal et leur fonction de représentant de l'EPCI au sein du comité syndical ». Les syndicats soulignent ainsi la nécessité de « partir sur de bonnes bases avec les nouveaux élus » (formations, outils de communication efficaces).

Ainsi, au regard de l'hétérogénéité et du niveau de qualité des échanges ressenti par les parties, la définition d'une méthode d'échanges avec les EPCI, en complément du rapport d'activités annuel, gagnera à être travaillé en réseau de techniciens milieux aquatiques (ex. formation des nouveaux élus, formalisation d'une trame d'organisation de conférence GEMAPI annuelle par EPCI, modalités de diffusion du rapport d'activités, association ponctuelle des référents GEMAPI au réseau des techniciens GEMAPI, etc.).

De plus, la question de la diffusion de ce rapport d'activités (format et destinataires) pourra être réexaminée par le réseau des techniciens milieux aquatiques en 2020 pour en permettre une meilleure valorisation et diffusion, notamment au regard des évolutions en lien avec la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. De même, il serait pertinent d'élargir, pour celles qui le souhaitent, le nombre de collectivités utilisant la trame de rapport d'activités au regard de l'intérêt qu'en tire les destinataires (chiffres clé, recueil synthétique et visuel, homogénéité des contenus entre syndicats,...).

6. MOYENS DEVOLUS POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI :

6.1. CONTEXTE TECHNIQUE

La GEMAPI en Charente au 31 décembre 2019 c'est :

- 15 syndicats avec une **surface moyenne de 800 km²** (FIGURE 11), oscillant entre 302 km² pour le plus petit des syndicats GEMAPI et 1 748 km² pour le plus vaste ;
- Près de **11 200 km de cours d'eau gérés par les syndicats GEMAPI** sur l'ensemble de leurs bassins versants, qu'ils soient situés en Charente ou hors Charente ;
- 5 720 km de tronçons hydrographiques sur le département de la Charente (dont 245 km gérés par le Conseil Départemental et 5 475 km gérés par les syndicats).

Figure 11
Comparaison schématique des surfaces des syndicats GEMAPI au 31 décembre 2019
Charente Eaux – Avril 2020

1748 km ² Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	1109 km ² Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	901 km ² Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	836 km ² Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)	652 km ² Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	636 km ² Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)	
1610 km ² Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	1055 km ² Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	876 km ² Syndicat du bassin versant du Né (SBV Né)	750 km ² SI des bassins du Goire, de l'Isaire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	525 km ² Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	327 km ² Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG)	309 km ² Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL)
				392 km ² Syndicat des Bassins de l'Argenton, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	302 km ² Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	

La densité de cours d'eau et les problématiques rencontrées par les syndicats sont très hétérogènes sur le territoire (cf. Point 2.), ce qui induit mécaniquement des besoins et donc des moyens (financiers en particulier), très variables. Par ailleurs, l'évolution du paysage territorial, présenté au Point 3.1., est encore très récente, ainsi :

- Le niveau d'investissement des syndicats sur chaque sous bassin versant est très divers (depuis des territoires non investigués jusqu'à des territoires avec des opérations en cours de longue date) ;
- L'organisation des moyens humains pour organiser la GEMAPI sur le territoire est encore en structuration.

Enfin, les collectivités ont historiquement opté pour des choix organisationnels variés, par exemple :

- Pour les phases de diagnostic et la définition de la programmation : internalisation ou recours à des bureaux d'études ;
- Pour les travaux : régie de terrain, chantier d'insertion internalisé ou externalisé, entreprise de travaux.

⚠ Les points 6.2. et 6.3. détaillés ci-après doivent ainsi être consultés à la lumière de cette hétérogénéité. **Une comparaison pertinente des collectivités ne saurait être faite qu'à la faveur d'un examen rigoureux des services apportés par chacune d'entre elle (nature des opérations réalisées et incidence sur les cours d'eau, modalités de mise en œuvre...).**

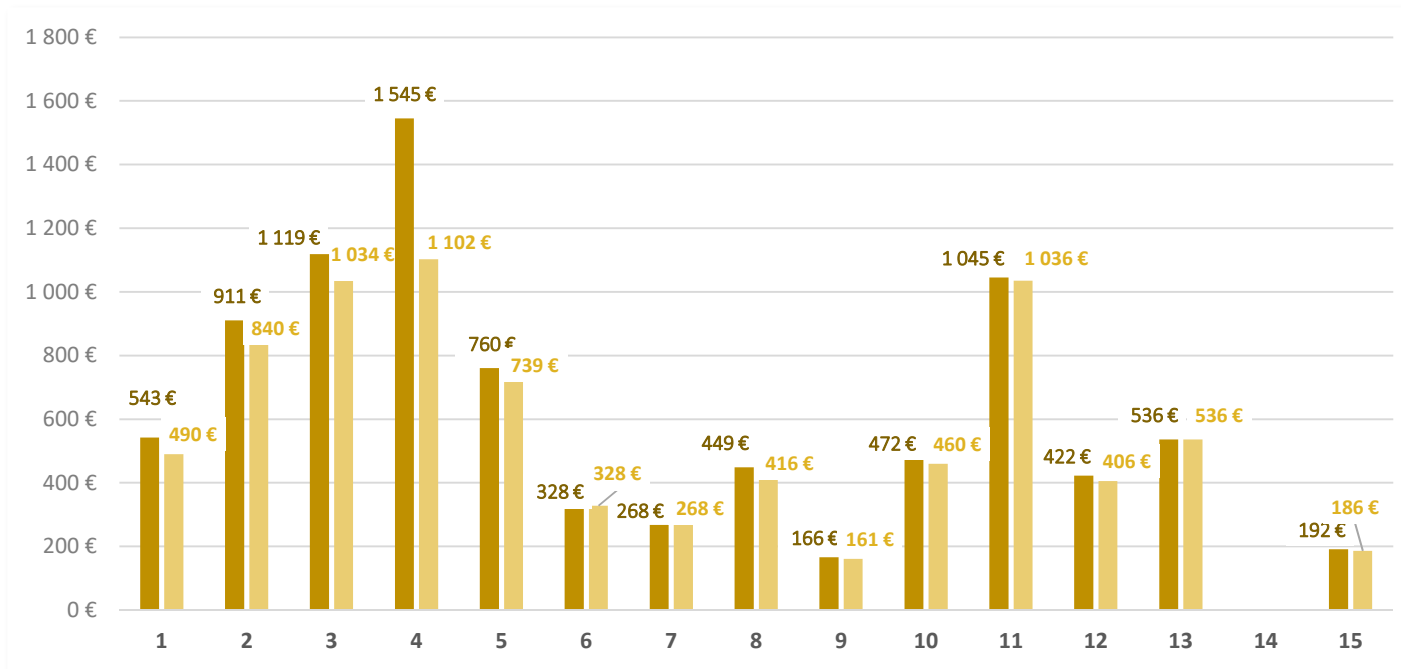
6.2. MOYENS FINANCIERS

Pour mémoire, le budget des syndicats exerçant la compétence GEMAPI est composé, outre les contributions de ses membres, par des subventions provenant principalement des agences de l'eau, de la Région et du Département.

L'analyse des comptes administratifs 2019 met en avant :

- Des **moyens financiers 2019** (recettes de fonctionnement et d'investissement) **cumulés** à hauteur de **6 509 000 €** avec toutefois de très fortes disparités (FIGURE 12) ;

Figure 12
Recettes de fonctionnement et d'investissement 2019 par km² de territoire en fonction des syndicats
Charente Eaux – Avril 2020



- Recettes de fonctionnement et d'investissement totales 2019 par km² (contributions des membres, subventions principalement)
- Recettes de fonctionnement et d'investissement 2019 par km² sans prendre en compte les transferts entre sections, c'est-à-dire en excluant du calcul les comptes :
 - 042 et 043 des recettes de fonctionnement
 - 040 et 041 des recettes d'investissement

- Des **recettes de fonctionnement 2019** pour l'ensemble des syndicats GEMAPI à hauteur de **4 642 200 €** (FIGURE 13) :

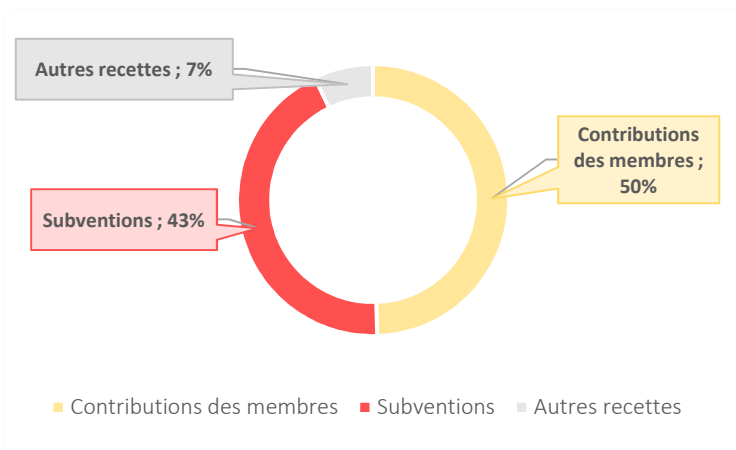
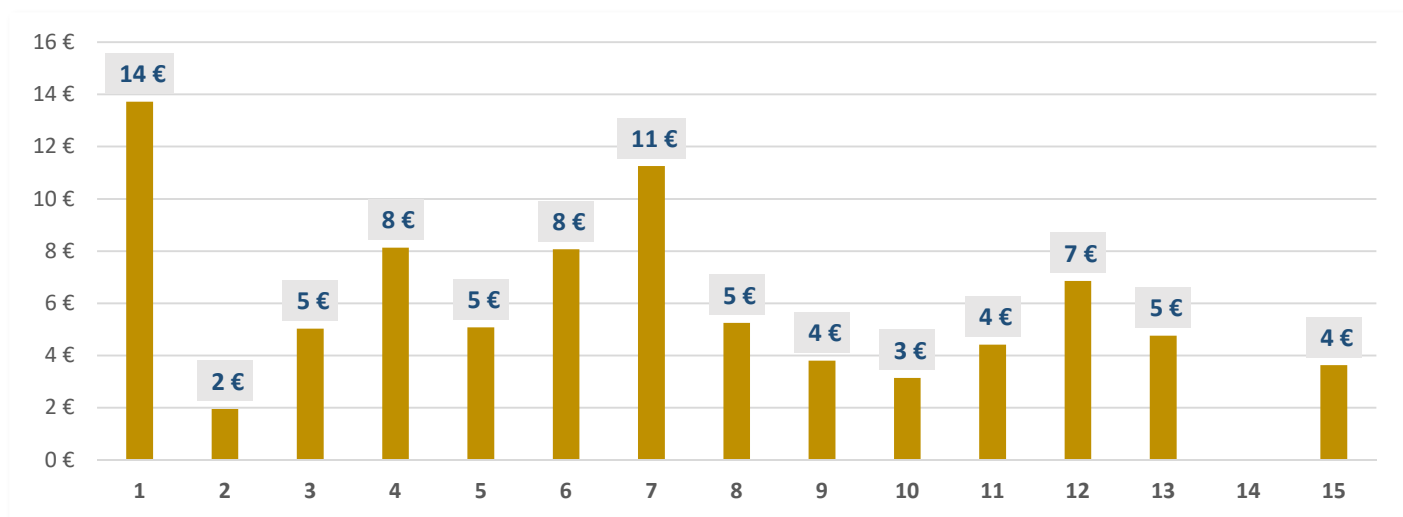


Figure 13
Synthèse des recettes de fonctionnement 2019
Charente Eaux – Avril 2020

- Des **recettes d'investissement** pour l'ensemble des syndicats GEMAPI à hauteur de **1 866 800 €** (soit 1 342 200 € sans compter les opérations d'ordre citées en figure 12) ;
- Les **subventions perçues** par les syndicats en 2019 qui avoisinent les **2 556 900 €** ;
- La **contribution des EPCI** correspond, pour 2019, à **2 298 300 €**. Rapportée au nombre d'habitants des territoires GEMAPI (Données INSEE millésimées 2019), cette contribution correspond en moyenne à environ **6 €/habitant** (oscillant entre 2 €/habitant pour le ratio le plus faible et 14 €/habitant pour le plus élevé - FIGURE 14).

⚠ Cette variabilité ne doit pas être, en soi, une question car elle ne doit être examinée qu'au regard du contexte technique de chaque territoire et de ses besoins (niveau d'altération des cours d'eau et du bassin versant, prégnance du risque inondation...) et du caractère rural ou urbain du territoire (qui compte ainsi plus ou moins d'habitants).

Figure 14
Contribution des collectivités membres pour chaque syndicat rapportée au nombre d'habitants du syndicat GEMAPI
Charente Eaux – Avril 2020



6.3. FOCUS SUR LA TAXE GEMAPI

La taxe GEMAPI est **facultative et ne peut être mise en œuvre que par les EPCI à fiscalité propre pour l'exercice de la compétence GEMAPI**. Elle permet de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsque les EPCI à fiscalité propre ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales.

Elle est instaurée par délibération de l'EPCI et le produit global attendu de la taxe est réparti entre les taxes foncières, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises.

8 des 9 EPCI de Charente (soit 89%) ont instauré la taxe GEMAPI (vs 35 % des communautés et métropoles de France selon les chiffres de la Direction générale des finances publiques [DGFIP - Février 2019]).

Cette contribution des EPCI a connu des évolutions variables d'un EPCI à l'autre au regard de la situation 2018 ; Le **TABLEAU 5** présente les chiffres qui ont été collectés auprès des EPCI Charentais.

La collecte de ces données auprès des EPCI gagnerait à être étendue pour les observatoires GEMAPI futurs afin de disposer des chiffres relatifs à la taxe GEMAPI pour l'ensemble des EPCI concernés par les territoires GEMAPI situés en Charente, qu'ils soient Charentais ou non.

Tableau 5
Données taxe GEMAPI des EPCI de Charente 2019
Charente Eaux – Avril 2020

	Année à partir de laquelle la taxe GEMAPI a été instaurée	Montant du produit fiscal GEMAPI voté au titre de l'année 2019	Evolution par rapport à 2018		Nombre d'habitants pris en compte par l'EPCI pour la détermination du montant de la taxe GEMAPI 2019	Taxe GEMAPI 2019 rapportée au nombre d'habitants	
CDC 4 B	2019	153 732 €	-	-	20 692	7 €	
CDC Charente Limousine	2018	223 153 €	-	15%	-38 494 €	40 084	6 €
CDC Cœur de Charente	2018	156 000 €	+	4,00%	6 000 €	NR	NR
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord							
CDC Lavalette Tude Dronne	2018	169 000 €	+	0,00%	0 €	NR	NR
CDC du Rouillacais	2018	72 000 €	+	0,00%	0 €	10 000	7 €
CDC Val de Charente	2018						
Grand Angoulême	2018	260 156 €	+	1,15%	2 992 €	147 868	2 €
Grand Cognac	2018	254 626 €	+	1,50%	3 763 €	69 833	4 €

A noter :

Le montant national moyen relevé en Février 2019 par habitant s'élève à 8,20 € [DGFIP - Février 2019].

6.4. MOYENS HUMAINS

Les syndicats GEMAPI de Charente comptent, au 31 décembre 2019, **69,5 Equivalents Temps Plein** mobilisés pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (FIGURE 15).

Le TABLEAU 6 et la FIGURE 16 ci-après spécifient la répartition de ces ETP par collectivité.

Figure 15
Répartition des ETP des collectivités GEMAPI au 31/12/2019
Charente Eaux – Avril 2020

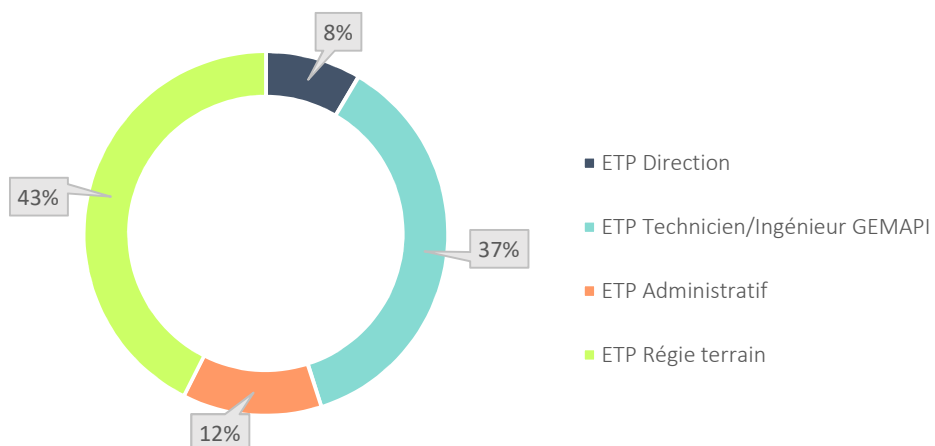


Tableau 6

Répartition des ETP par syndicat GEMAPI au 31/12/2019

Charente Eaux – Avril 2020

	ETP Direction	ETP Technicien/ Ingénieur GEMAPI	ETP Administratif	ETP Régie Terrain (dont insertion)	TOTAL
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)	1	1	0,7	4	6,70
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	1	2	1	5,41	9,41
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SYBTB)	1	1	1,17	8,35	11,52
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	0,5	2	0,49	0	2,99
Syndicat du bassin versant du Né	0,4	2,6	0,5	1,8	5,30
Syndicat des Bassins de l'Argentor, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	0	0,8	0,04	0	0,84
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	0	1	0,25	0	1,25
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	0	1	0,35	0	1,35
SI des bassins du Goire, de l'Isaire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	0	1	0,5	0	1,50
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	1	3	0,8	0	4,80
Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG)	0	2	0,5	0	2,50
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	1	3	1	5	10,00
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	0	2	0,3	0	2,30
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	0	3	1	5	9,00
Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL)	0	0	0	0	0,00

Les charges de personnels et frais assimilés représentent **58% des dépenses de fonctionnement** des syndicats (et **38% des dépenses totales**) soit **2 222 700 €**.

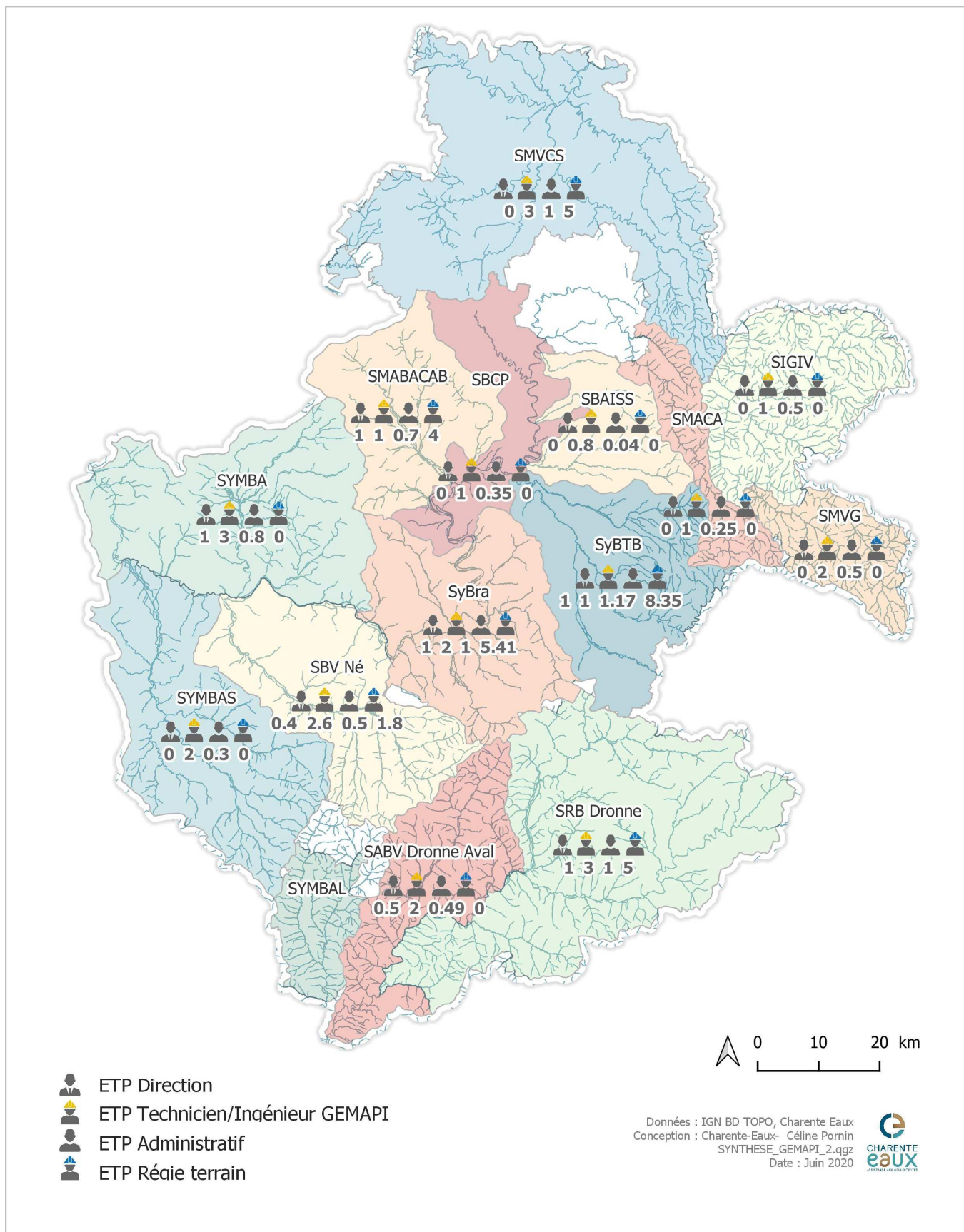
Zoom sur : Le personnel des syndicats GEMAPI

Le personnel des collectivités GEMAPI :

- ⇒ apporte son expertise pour identifier les problématiques et accompagne les élus dans le choix et le niveau d'ambition des opérations à engager ;
- ⇒ assure la mise en œuvre des opérations (consistance des travaux, dossiers réglementaires et financiers, exécution des chantiers...)
- ⇒ constitue l'interlocuteur technique des acteurs locaux (SAGE, document d'urbanisme, Natura 2000, service de l'Etat...)
- ⇒ conseille les élus, les riverains et les usagers.



Figure 16
 Cartographie de la répartition des ETP des collectivités GEMAPI au 31/12/2019
 Charente Eaux – Avril 2020



Outil d'ingénierie mutualisée au service de ses membres, Charente Eaux peut apporter aux syndicats GEMAPI une assistance technique sur le volet GEMAPI dont les objectifs sont :

- ✓ D'APPORTER DES OUTILS, METHODES ET SOLUTIONS AUX SYNDICATS GEMAPI ;
- ✓ DE FAVORISER LES RETOURS D'EXPERIENCES ET LA MUTUALISATION

Charente Eaux constitue une extension des services de ses membres. Il doit constituer pour eux une ressource et un facilitateur dans la mise en œuvre de leurs actions.

Son action s'articule autour de différents axes :

- Faire vivre le **réseau des techniciens de rivières**
 - ✓ Journées « réseau TR » : 5 à 6 réunions par an * information, interventions, retours d'expériences
 - ✓ Cafés rivières : 2 à 3 par an * échanges terrain sur les travaux, le matériel
 - ✓ Séjour TR : 1 séjour annuel « hors des murs » * échanges et retours d'expériences

! Plus de 20 rencontres en 2019.
- **Accompagnement méthodologique et technique**

! Ex. en 2019 Plus de 10 syndicats accompagnés (avis, conseil, méthodes : ZH, ruissellement, PPG, budget...).
- **Productions mutualisées mises en œuvre via des groupes de travail spécifiques**

! Ex. en 2019 Trame de rapport d'activités à destination des EPCI, fiches travaux pour les DIG.
- **Accompagner la montée en compétence des agents des syndicats GEMAPI**
 - ✓ Mise en place d'un Plan de Formation Mutualisé 2020 – 2023 avec le CNFPT
 - ✓ Organisation de sessions pratiques SIG sous QGIS

! 11 formations programmées en 2020.
- Mise à disposition d'une **solution de base de données cartographique mutualisée**
 - ✓ Capitalisation des données d'état des lieux
 - ✓ Capitalisation des données travaux

! En 2019 : Consolidation et test du **prototype**, programmation de la phase de développement prévue pour 2020
- Production et porté à connaissance de l'**observatoire annuel GEMAPI**
- Accompagnement dans la **gestion administrative** (budget, statuts, gouvernance...)

Pour aller plus loin dans leurs projets, Charente Eaux peut aussi accompagner les syndicats GEMAPI dans le cadre de prestations :

- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (études/diagnostics, plans de gestion/plans d'actions, travaux...)
- **Expertises** : levés topographiques et modélisations hydrauliques, acquisitions de données terrain (débits, prélèvements, relevés photos...) ou SIG nécessaires à la constitution d'une étude préalable, ...
- **Appui administratif et financier renforcé**

! 8 Assistanes à Maîtrise d'Ouvrage de Charente Eaux en 2019

4 expertises milieux aquatiques conduites par Charente Eaux en 2019

2 Equivalent Temps Plein ont été mobilisés en 2019 à Charente Eaux pour mener à bien ces missions.



7. OPERATIONS GEMAPI 2019 :

7.1. OUTILS DE PROGRAMMATION EN PLACE EN 2019

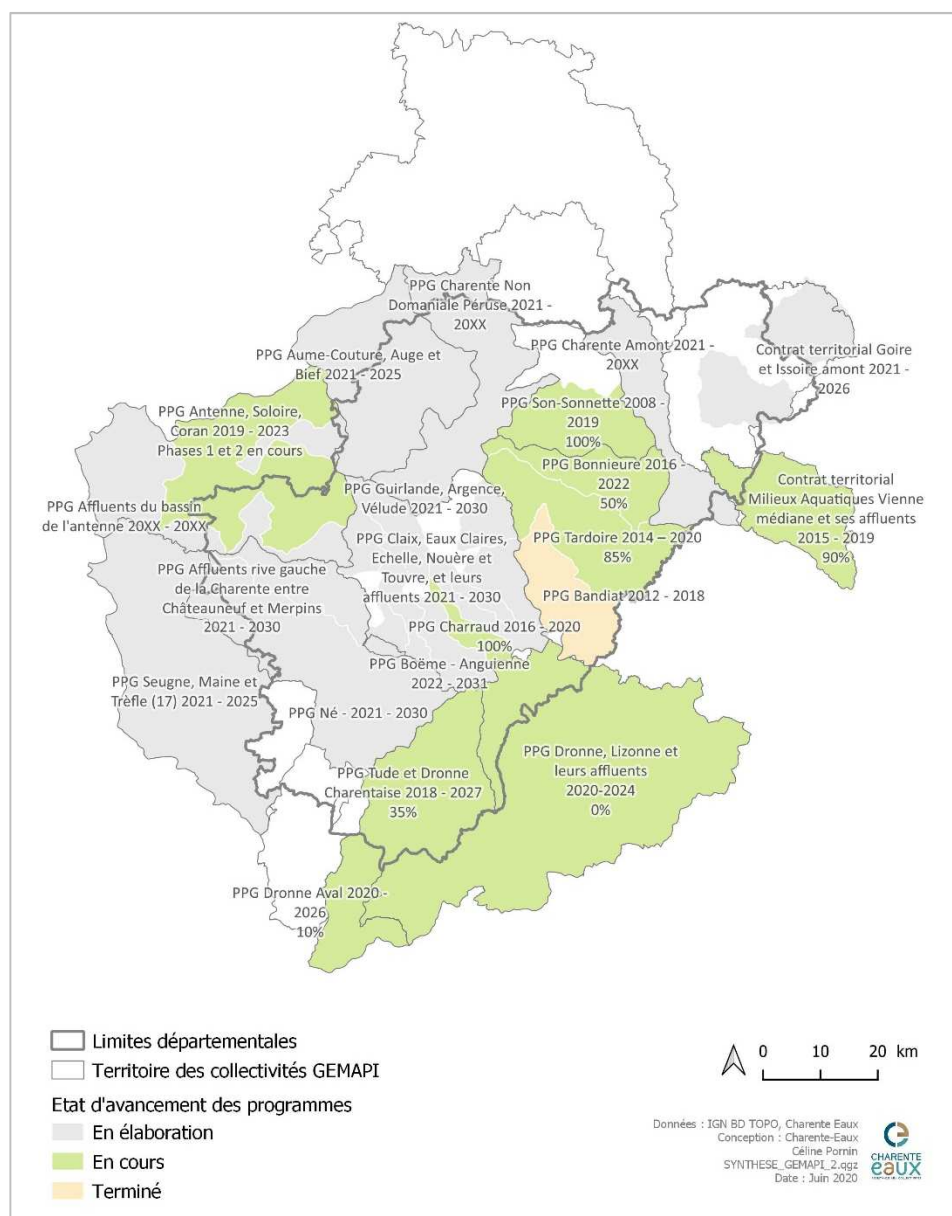
Les opérations des syndicats GEMAPI nécessitent d'être justifiées, définies et planifiées au sein de Plans Pluriannuels de Gestion (bassin Adour-Garonne) ou de Contrats Territoriaux (bassin Loire-Bretagne) déclarés d'intérêt général par les services de l'Etat.

2019 marque une année charnière dans cette programmation : fin de programmation pour de nombreux territoires avec le besoin d'engager à nouveau des cycles d'opérations, nécessité de dresser un état des lieux des nouveaux linéaires sous compétence.

L'état des outils de programmation des syndicats GEMAPI de Charente au 31 décembre 2019 est synthétisé dans la carte ci-après (FIGURE 17) et en ANNEXE 5.

Figure 17
Etat d'avancement des outils de programmation des syndicats GEMAPI au 31/12/2019

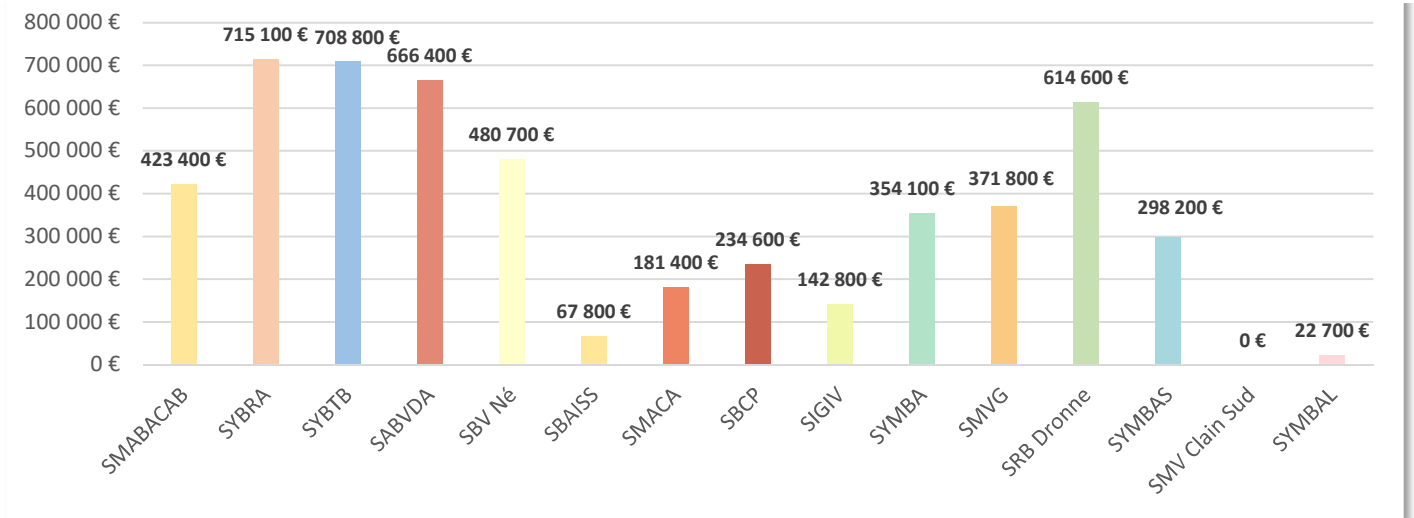
Charente Eaux – Avril 2020



7.2. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX OPERATIONS 2019

Les dépenses totales engagées en 2019 par les syndicats s'élèvent à **5 818 300 €** dont 2 000 500 € de dépenses d'investissement (34%) et 3 817 800 € en fonctionnement (66%) - FIGURE 18.

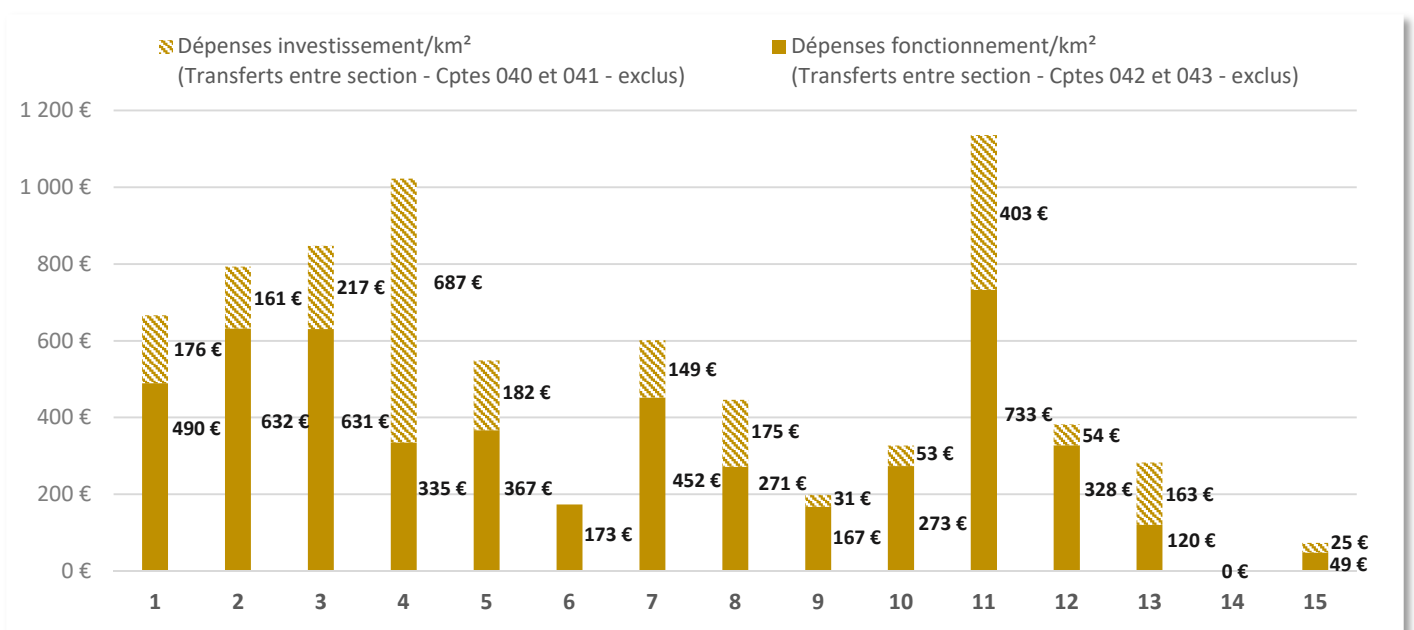
Figure 18
Répartition des dépenses 2019 totales (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT) par syndicat GEMAPI
 ! Pour une vision plus réaliste des dépenses, ces chiffres ne prennent pas en compte les transferts entre sections.
 Sont ainsi exclus du calcul les comptes :
 - 042 et 043 des dépenses de fonctionnement
 - 040 et 041 des dépenses d'investissement
 Charente Eaux – Avril 2020



Ramenées à leurs territoires, ces dépenses 2019, une fois purgées des transferts entre sections, représentent en moyenne (FIGURE 19 ET 20) :

- **535 €/km²** (de 74 € à 1 136 €/km² selon les collectivités) ;
- **15 €/habitant** (de 3 € à 34 €/habitant selon les collectivités).

Figure 19
Dépenses 2019/ km² de territoire en fonction des syndicats
 Charente Eaux – Avril 2020



Dépenses 2019/ habitant en fonction des syndicats

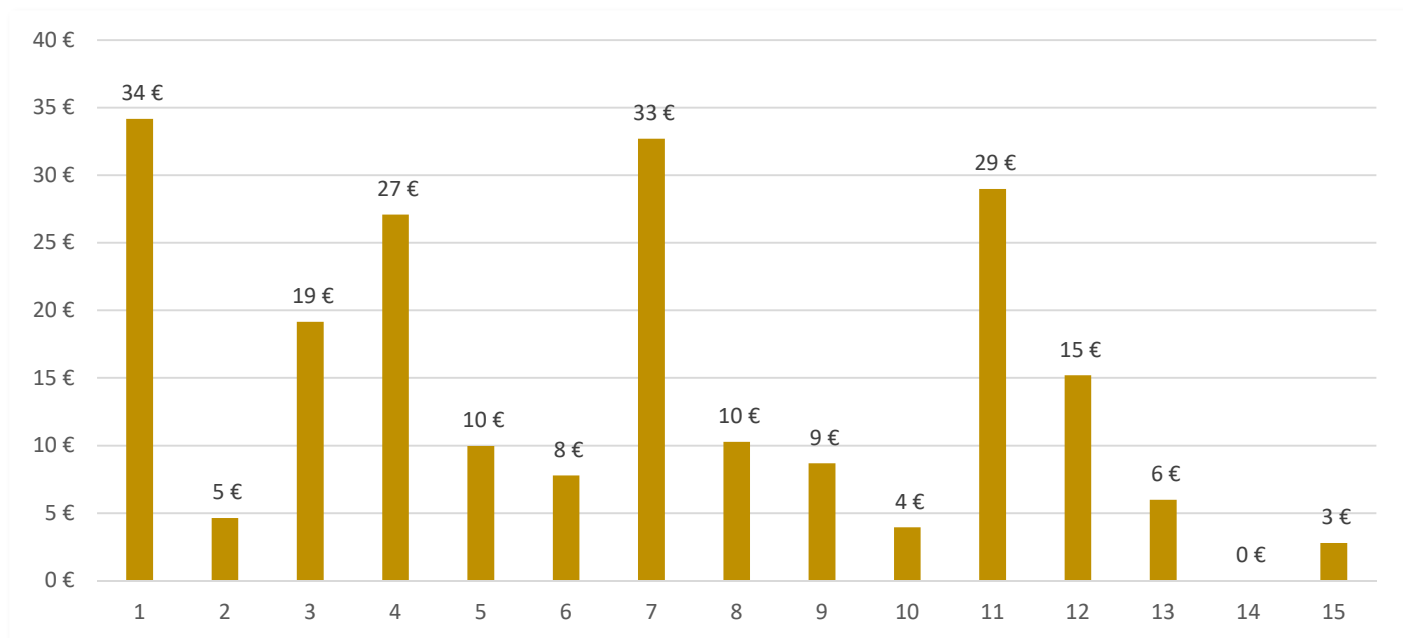
! Pour une vision plus réaliste des dépenses, ces chiffres ne prennent pas en compte les transferts entre sections.

Sont ainsi exclus du calcul les comptes :

- 042 et 043 des dépenses de fonctionnement

- 040 et 041 des dépenses d'investissement

Charente Eaux – Avril 2020



⚠ A l'image de ce qui été relevé concernant les chiffres des recettes 2019, le niveau de dépense des syndicats GEMAPI ne doit être examinée qu'au regard du contexte technique de chaque territoire et de ses besoins (type de travaux à mettre en place, ampleur des aménagements, linéaires à traiter...).

7.3. PANORAMA DES OPERATIONS 2019

Les actions des syndicats GEMAPI s'organisent autour de thématiques et d'enjeux multiples.

La liste en **ANNEXE 6** donne une image, condensée et non exhaustive, basée sur les rapports d'activités des syndicats, des opérations conduites par les syndicats GEMAPI concernés par la Charente.

Le schéma ci-après souligne quelques exemples.



Renaturation des cours d'eau avec modification du tracé actuel

Objectif : Recréer un lit plus naturel et moins rectiligne pour améliorer la dynamique et le fonctionnement du cours d'eau, ralentir les pics de crues et améliorer la qualité de l'eau et des habitats.



Renaturation du Crachon

SMABACAB 2019 ©
600 ml restaurés



Renaturation des cours d'eau sans modification du tracé

Objectif : Modifier la morphologie au sein du lit du cours d'eau pour retrouver une rivière vivante en diversifiant les écoulements et les habitats aquatiques et en améliorant l'auto-épuration.



Diversification des écoulements sur la Boème et la Charraud

SYBRA 2019 ©
35 600 € investis



Travaux de continuité écologique (vannes, seuil de moulin, étangs...)

Objectif : Favoriser la circulation des poissons et le transport sédimentaire en effaçant un obstacle ou en réalisant un aménagement (passe à poissons, rivière de contournement, ...).



SABV Dronne Aval
Lauréat 2019 de la réserve de biosphère de Dordogne à l'UNESCO pour le projet du site de Reyraud

SABV Dronne Aval 2019 ©

Gestion de la végétation, des embâcles et des espèces végétales envahissantes

Objectif : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau par une gestion adaptée de sa végétation rivulaire notamment dans les zones à enjeux, limiter les embâcles gênant les ouvrages et contenir les espèces envahissantes.



Retrait d'embâcle

SBV Né 2019 ©

Enlèvement sélectif des arbres et des embâcles :

- ◆ 221 problèmes traités par entreprises spécialisées
- ◆ 63 par les agents de la régie syndicale



Prévention du risque inondation

Objectif : Repérer les zones à risques et leurs causes, préserver des zones d'expansion de crues, créer des zones de sur-inondation, ralentir des écoulements sur le versant, pour anticiper et limiter les problématiques d'inondation, diminuer l'aménagement dans les zones à risque et la vulnérabilité des sites déjà aménagés.



Gestion de la crue
de Décembre 2019
SYMBA 2019 ©

Et de nombreuses autres opérations menées ...

...pour la programmation des actions
GEMAPI (étude, animation, évaluation...)

Pêche d'inventaire
- SYMBAS 2019 ©



Suivi qualité
des cours d'eau
- SBV Né 2019 ©



...pour sensibiliser le grand public aux enjeux GEMAPI

Animations scolaires
- SMVG 2019 ©



Une base de données cartographiques mutualisée, à construire par Charente eaux en 2020, permettra pour les années à venir un bilan plus précis des actions engagées (homogénéité des données, localisation géographique).

7.4. PERSPECTIVES 2020

L'année 2020 constituera, au même titre que 2019, une année de transition :

- **Poursuite du travail de programmation** engagé sur de nombreux bassins versants : ce travail est capital puisqu'il définit la stratégie de la collectivité et donc de ses EPCI membres pour les 5 à 10 ans à venir ;
- Création, par Charente eaux en lien étroit avec le réseau des techniciens GEMAPI, d'une **solution de base de données cartographiques mutualisée** : cet outil, s'il est bien pris en main par les syndicats, pourra constituer un outil puissant pour les syndicats GEMAPI en leur permettant de capitaliser et de valoriser leurs états des lieux et opérations conduites, tant auprès de leurs élus, de leurs EPCI membres que des financeurs ;
- **Renouvellement des comités syndicaux** suite aux élections municipales : enjeu majeur pour les relations entre EPCI et syndicats GEMAPI, ce changement de gouvernance entraînera un travail important de la part des agents, tant au sein des EPCI que des syndicats GEMAPI, pour informer, former et accompagner les élus dans leurs nouvelles fonctions. Le réseau des techniciens GEMAPI se mobilisera en ce sens pour travailler sur des supports de communication ad hoc. L'objectif *in fine* est bien résumé par un EPCI enquêté lors de la production de cet observatoire :

« La transversalité des enjeux et la complémentarité de nos structures ne sont pas assez mobilisées et visibles par tous. Les EPCI devraient intégrer la GEMAPI comme un outil d'aménagement du territoire et du cadre de vie ».

Ainsi, que ce soit au travers de la gouvernance ou sur des aspects techniques, la maturation des structures GEMAPI va se poursuivre en 2020, en souhaitant qu'elle puisse aboutir, au fil de l'eau, à un point d'équilibre pour une action efficace des collectivités territoriales en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.



Merci aux acteurs enquêtés.

Crédits photos : Charente Eaux, SABV Dronne Aval, SBV Né, SMABACAB, SMVG, SYBTB, SYBRA, SYMBA, SYMBAS.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Source des données issues des collectivités	33
ANNEXE 2 : Liste des EPCI membres des syndicats GEMAPI situés sur tout ou partie de Charente..	34
ANNEXE 3 : Comités consultatifs mis en place par les syndicats GEMAPI au 31/12/2019	36
ANNEXE 4 : Freins et besoins concernant les échanges Syndicats/EPCI	37
ANNEXE 5 : Outils de programmation en place au 31/12/2019	38
ANNEXE 6 : Liste non exhaustive des actions 2019 des syndicats GEMAPI	42

ANNEXE 1 : Source des données issues des collectivités

	Réponse au questionnaire	Compte Administratif 2019	Rapport d'activités 2019	Intégration des données
Source des données syndicats GEMAPI				
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat du bassin versant du Né	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat des Bassins de l'Argentor, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SI des bassins du Goire, de l'Isaire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	OUI	OUI	OUI	Intégrées
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	OUI	Extension en Charente récente → il a été choisi de ne pas intégrer les chiffres financiers 2019 car secteur charentais non investi en 2019	INUTILE	Intégrées
Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL)	INUTILE	Partiel (étude)	Infos (étude)	Intégrées

	Réponse au questionnaire	Intégration des données
Source des données syndicats EPCI		
CDC 4 B	OUI	Intégrées
CDC Charente Limousine	OUI	Intégrées
CDC Cœur de Charente	OUI	Intégrées
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord	NON	
CDC Lavalette Tude Dronne	OUI	Intégrées
CDC du Rouillacais	OUI	Intégrées
CDC Val de Charente	NON	
Grand Angoulême	OUI	Intégrées
Grand Cognac	OUI	Intégrées

ANNEXE 2 : Liste des EPCI membres des syndicats GEMAPI situés sur tout ou partie de Charente

	SMA BACAB	SYBRA	SYBTB	SABV Dronne Aval	SBV Né	SBAISS	SIMACA	SBCP	SIVIG	SYMBA	SMVG	SRB Dronne	SYMBAS	SMV Clain Sud	SYMBAL
CA de Saintes										1			1		
CA du Grand Angoulême		1	1		1										
CA du Grand Cognac		1			1					1					
CA du Libournais				1											
CC Briance Combade															
CC Briance Sud Haute Vienne															
CC Coeur de Charente	1	1	1			1		1		Convention de délégation					
CC de Charente Limousine			1			1	1		1		1			1	
CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole													1		
CC Cœur de Saintonge										1					
CC de la Haute-Saintonge				1	1								1		1
CC de Noblat															
CC des 4B Sud Charente				1	1								1		1
CC des Vallées du Clain														1	
CC Dronne et Belle												1			
CC du Civraisien en Poitou														1	
CC du Pays de Saint-Aulaye												1			
CC du Pays de Saint-Yrieix												1			
CC du Périgord Nontronnais												1			
CC du Pays Ribéracois												1			
CC du Rouillacais	1	1						1		1					
CC du Val de Vienne															
CC Haut Limousin en Marche									1						
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord			1												
CC Lavalette Tude Dronne		1	1	1	1							1			1 Effectif au 01/01/20
CC Mellois-en-Poitou	1							1						1	
CC Ouest Limousin											1				
CC Pays de Nexon Monts de Chalus											1				
CC Porte Océane du Limousin							1				1				
CC Val de Charente	1					1		1							
CC Vals de Saintonge	1									1					
CC Vienne et Gartempe														1	
CU du Grand-Poitiers														1	
	5	5	5	4	5	3	2	4	2	5 + 1 convention	4	5	4	6	2

ANNEXE 3 : Comités consultatifs mis en place par les syndicats GEMAPI au 31/12/2019

	Modalités de gouvernance spécifiques OUI/NON	Commentaires
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)	NON	* En projet : 5 commissions différentes une commission minimum par an, plus si besoin.
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	OUI	* Comité techniques, 1 fois par an (n'a pas vraiment pris, en attente propositions PPG-DIG)
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)	OUI	Commission géographique, 1 réunion en 2019 Commission géographique de la Bonnieure pour la visite de terrain avant travaux.
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	NON	0
Syndicat du bassin versant du Né	OUI	* Echanges avec les référents de chaque EPCI (plusieurs fois par an) * Création de 4 Comités Territoriaux Consultatifs ; se réunissent pour l'instant en fonction de l'avancée de chaque phase des 2 études en cours.
Syndicat des Bassins de l'Argentor, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	NON	0
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	NON	0
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	NON	0
SI des bassins du Goire, de l'Isoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	NON	0
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	OUI	* 6 entités géographiques * 2 réunions mini par an, proposition et débats des travaux et études (entériné par délibération du comité syndical) * 1 vice-président par entité
Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG)	NON	0
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	NON	0
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	NON	0
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	OUI	* Commission géographique réunies une fois par an pour les 3 principaux bassins
Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL)	NON	0

ANNEXE 4 : Freins et besoins concernant les échanges Syndicats/EPCI

Freins aux échanges avec les EPCI	Besoins liés aux échanges EPCI
* Déjà beaucoup de compétences au sein des EPCI à gérer pour se concentrer sur la GEMAPI.	* déjà remonté en réseau TR
* Les élus doivent s'approprier plus cette thématique, nous faire participer à des échanges en bureau communautaire ou en commission	* Forum GEMAPI
* Difficulté à faire comprendre aux élus communautaires le rôle et l'intérêt du syndicat * Il a fallu faire des réunions pour chaque EPCI de façon individuelle, mais les élus des EPCI ayant beaucoup de dossiers à traiter, il a été difficile d'expliquer en 1 ou 2 réunions le rôle du syndicat	Nous espérons que lors des prochaines élections, il y a aura plus d'élus communautaires présents dans les comités syndicaux. Crainte : * Perdre des élus de terrain * Manque de disponibilité des élus communautaires
* Taille et hétérogénéité du territoire : Comment impliquer les élus sur des problématiques qui ne les touchent pas toujours directement ? * Compétence GEMAPI envoyée par toutes les autres compétences des EPCI	* Réunions formelles entre les exécutifs * Présentations des rapports d'activités en conseil communautaires 1 fois par an
* Elus communautaires déjà très accaparés par les autres thématiques et réunions	* Déjà beaucoup d'échanges d'infos par mail * Besoin de se réunir pour pouvoir échanger
* Manque d'intérêt des EPCI X et Y (mise à part financier) * Peu de retour auprès des EPCI des actions du syndicat (par le syndicat ou par ses élus communautaires).	* Mise en place d'un comité géographique * Création d'un site internet * Faire des formations * Présenter sur le terrain des travaux réalisés
-	* Non, nous avons identifié un agent de référence dans chaque EPCI qui se charge de faire le lien avec ses élus quand besoin.
* Pas d'outil de communication du syndicat (site Internet) * Manque de sensibilisation sur la compétence GEMAPI	* Repartir sur de bonnes bases avec les nouveaux élus
* connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques	* D'avantage de communication, de visite de terrain, création de commissions thématiques et géographique
* Pas de difficultés particulières. Nous essayons plutôt d'expliquer que les syndicats n'ont pas tous les mêmes priorités (en terme de thématiques) et qu'elle varient en fonction des spécificités territoriales. Nous sommes donc plutôt vigilant à ce que l'EPCI n'entraînent/n'imposent pas nos voisins sur des thématiques qui ne sont pas leur priorité du moment.	* Le syndicat s'est nouvellement structuré et aura cette mission à réaliser. L'objectif étant d'améliorer les échanges sur les bases du lancement des enquêtes publiques liées au PPG en cours d'instruction.
* Manque d'appropriation de la compétence GEMAPI par les élus * Certains élus municipaux se sont retrouvés à exercer le rôle d'élus de la CDC sans faire la distinction	
* Manque de relais des délégués vers les EPCI	
* Il n'y a pas de frein au contraire	
* Temps	

ANNEXE 5 : Outils de programmation en place au 31/12/2019

Situation au 31/12/2019		Nom de l'outil de programmation	Montant	Etat d'avancement au 31/12/2019	
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)	Aume-Couture	Révision du PPG en cours - Définition des enjeux/objectifs			
	Auge	Révision du PPG en cours - Définition des enjeux/objectifs			
	Bief	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial			
		PPG Aume-Couture, Auge et Bief 2021 - 2025 En élaboration (Dépôt DIG prévue en 2020)	-	-	
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	Touvre	Révision du PPG en cours - Rédaction PPG/DIG			
	Echelle	Révision du PPG en cours - Rédaction PPG/DIG			
	Eaux Claires	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Rédaction PPG/DIG			
	Claix	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Rédaction PPG/DIG			
	Nouère	Révision du PPG en cours - Rédaction PPG/DIG			
			PPG Claix, Eaux Claires, Echelle, Nouère et Touvre, et leurs affluents 2021 - 2030 En élaboration (Dépôt DIG envisagé en 2020 ?)	-	-
	Boème	Révision du PPG en cours - Diagnostic de révision du PPG			
	Anguienne	Révision du PPG en cours - Diagnostic de révision du PPG			
			PPG Boème - Anguienne 2022 - 2031 En élaboration (Dépôt DIG envisagé en 2021 ?)	-	-
Charraud	PPG en cours	PPG Charraud 2016 - 2020 En cours	9 600 €	100%	
Guirlande	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial	PPG Guirlande, Argence, Vélude 2021 - 2030 ? En élaboration (Dépôt DIG envisagé en 2020 ?)	-	-	

	Argence	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial			
	Vélude	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial			
	Javart	BV non investi au 31/12/2019	-	-	-
	Autre affluents	BV non investi au 31/12/2019	-	-	-
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)	Bandiat (16)	PPG en cours ⊗ Diagnostic de révision du PPG et définition des enjeux/objectifs pour 2020	PPG Bandiat 2012 - 2018 Terminé, interventions ponctuelles sur le Bandiat	-	
	Tardoire (16)	PPG en cours ⊗ Diagnostic initial des zones blanches en cours et définition des enjeux/objectifs pour 2020	PPG Tardoire 2014 – 2020 En cours	1 096 521 €	85%
	Bonnieure	PPG en cours ⊗ Diagnostic de révision du PPG et définition des enjeux/objectifs pour 2020	PPG Bonnieure 2016 - 2022 En cours	1 194 076 €	50%
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	Tude	PPG en cours	PPG Tude et Dronne Charentaise 2018 - 2027 En cours (DIG WARSMANN 2016/2018, DIG complète 2018 - 2027)	3 045 000 €	35%
	Dronne aval	PPG en cours	PPG Dronne Aval 2020 - 2026 En cours (DIG WARSMANN 2019/2020, DIG complète 2020 - 2026 en cours d'instruction)	810 000 €	10%
Syndicat du bassin versant du Né	Né	Révision du PPG en cours - Définition des enjeux/objectifs I Etude incluse dans tranches 12 et 16 (2020) du PPG Né 2005 - 2021 en cours	PPG Né 2021 - 2030 ? En élaboration (Dépôt DIG envisagé en 2021)	-	-
	Ens. affluents rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf et Merpins	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial	PPG Affluents rive gauche de la Charente entre Châteauneuf et Merpins 2021 - 2030 ? En élaboration (Dépôt DIG envisagé en 2021)	-	-
Syndicat des Bassins de l'Argenton, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	Son-Sonnette	PPG en cours ⊗ État des lieux, diagnostic et enjeux pour 2020	PPG Son-Sonnette 2008 - 2019 En cours	661 430 €	100%
	Izonne	BV non investi au 31/12/2019 ⊗ Diagnostic initial pour 2020	-		
	Argenton	BV non investi au 31/12/2019 ⊗ Diagnostic initial pour 2020	-		

Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	Charente Amont	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial	PPG Charente Amont 2021 - 20XX ? En élaboration (Dépôt DIG envisagé en 2021)	-	
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	Charente ND	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial	PPG Charente Non Domaniale Péruse 2021 - 20XX ? En élaboration (Dépôt DIG envisagé en 2021)	-	
	Péruse	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial			
SI des bassins du Goire, de l'Issoire et de la vienne en Charente Limousine (SIVIG)	Goire	Construction 1 ^{er} CT en cours - Rédaction PPG/DIG	Contrat territorial Goire et Issoire amont 2021 – 2026 <i>(CT uniquement sur 2 masses d'eau prioritaires)</i> En élaboration (Dépôt DIG envisagé en 2020)	-	
	Issoire	Construction 1 ^{er} CT en cours - Rédaction PPG/DIG			
	Vienne	Construction 1 ^{er} CT en cours - Rédaction PPG/DIG			
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	Antenne	PPG en cours	PPG Antenne, Soloire, Coran 2019 - 2023 En cours	1 464 000 €	Phase 1 et 2 en cours
	Soloire	PPG en cours			
	Tourtrat	PPG en cours			
	Coran	PPG en cours			
	Autres affluents	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Diagnostic initial	PPG Affluents du bassin de l'antenne 20XX - 20XX En élaboration	-	
Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG)	Graine - Gorre	Contrat territorial en cours Bilan du contrat territorial mené en parallèle pour un futur CT	Contrat territorial Milieux Aquatiques Vienne médiane et ses affluents 2015 - 2019 En cours	3 600 000 €	90%
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne	Lizonne	PPG en cours	PPG Dronne, Lizonne et leurs affluents 2020-2024 (+ prolongation 5 ans envisagée) En cours (DIG 2020 - 2029 en cours d'instruction - déposée en Octobre 2019)	5 980 500 € (pour 10 ans de PPG)	0%
	Dronne Médiane	PPG en cours			
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	Seugne	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Rédaction PPG/DIG	PPG Seugne, Maine et Trèfle (17) 2021 - 2025 En élaboration (Dépôt DIG 2020)	-	

	Trèfle (secteur 17 : Gua, Perat et Lariat)	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Rédaction PPG/DIG			
	Maine	Construction 1 ^{er} PPG en cours - Rédaction PPG/DIG			
	Autres cours d'eau du territoire	BV non investi au 31/12/2019			
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	Le Clain, la Clouère	BV non investi au 31/12/2019 6 État des lieux, diagnostic et enjeux pour 2020	-	-	-
Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL)	Bassin amont du Lary	BV non investi au 31/12/2019 6 PPG déjà chiffré en 2011, étude mise à jour à prévoir en 2021	-	-	-

ANNEXE 6 : Liste non exhaustive des actions 2019 des syndicats GEMAPI

Source : rapports d'activité 2019



Renaturation des cours d'eau avec modification du tracé actuel

Objectif : Recréer un lit plus naturel et moins rectiligne pour améliorer la dynamique et le fonctionnement du cours d'eau, ralentir les pics de crues et améliorer la qualité de l'eau et des habitats.

Remise de la Belle dans son talweg d'origine sur 170 m - Mareuil (SRB Dronne)

Aménagement du Crachon (affluent de l'Auge) sur 600 m (SMABACAB)

Création d'un nouveau lit du Fontguyon (160 ml) dans le cadre du doublement de la RN141 (Vigerie) et comblement de l'ancien (SYBRA)



Renaturation des cours d'eau sans modification du tracé

Objectif : Modifier la morphologie au sein du lit du cours d'eau pour retrouver une rivière vivante en diversifiant les écoulements et les habitats aquatiques et en améliorant l'auto-épuration.

Suivi des travaux de recharge minérale sur la Viveronne – Mesures compensatoires LGV (SABV Dronne Aval)

Suivi des travaux de recharge minérale sur l'Ecly et la Maury – Mesures compensatoires LGV (SBV Né)

Restauration hydromorphologique sur 3 sites de la Tude Amont et 2 sites du ruisseau de la Rivaille (SABV Dronne Aval)

Aménagement du Son aux abords du Château de Nieul (SBAISS)

Réalisation des travaux de restauration du ruisseau de Lamirande - Chabanais (SMVG)

Diversification des écoulements sur l'Auge et l'Aume - intervention de la régie sur 5 km de cours d'eau (SMABACAB)

Diversification des écoulements en régie sur la Bonnieure (SYBTB)

Travaux d'aménagement du ruisseau du saut de la truite - Aigre (SMABACAB)

Intervention de la régie sur l'aval du bassin de l'Auge, **réouverture du lit, création de petits aménagements** (SMABACAB)

Travaux d'aménagement de points d'abreuvement, de franchissement de cours d'eau et mise en défens de berges (SMVG)

Travaux sur la Lizonne sur 550 m – Combiers (SRB Dronne)

Travaux de diversification des écoulements et des habitats sur la Boème avec écrêtage du merlon de curage en rive droite et la Charraud sur 400 ml (SYBRA)

Travaux du gouffre de la racine - Protection de la route & de la canalisation d'eau potable (SYBTB)

Restauration hydromorphologique sur la Boème et la Charraud - SYBRA 2019 ©





Travaux de continuité écologique (vannes, seuils de moulin, étangs...)

Objectif : Favoriser la circulation des poissons et le transport sédimentaire en effaçant un obstacle ou en réalisant un aménagement (passe à poissons, rivière de contournement, ...).

Animation territoriale sur le thème des étangs (secteur de la Double et Vindou) (SRB Dronne)

Lancement d'une **étude continuité sur le moulin des forges** – Ruffec (SBCP)

Lancement d'une **étude de mise en continuité écologique sur 7 ouvrages du Son Sonnette** (SBAISS)

Portage du projet de **rétablissement de la continuité écologique de la Lizonne** (création d'une ASL par les propriétaires de moulin, convention entre l'ASL et le SRB) (SRB Dronne)

Chantiers de restauration sur 2 ouvrages liste 2 de la Tude Aval : Bertaud et Pavillon (SABV Dronne Aval)

Acquisition de terrains pour l'**ouvrage du moulin de Bosseau** (SABV Dronne Aval)

Acquisition du site de Reyraud (SABV Dronne Aval)

Arasement du seuil du moulin de la Cour - Saint Maurice des Lions (SIGIV)

Équipement d'un déversoir du **moulin des Graulges**– Les Graulges (SRB Dronne)

Effacement du déversoir du **Moulin Lacaud** - Les Graulges/ Puyrénier (SRB Dronne)

Ajustement des **travaux de rétablissement de la continuité écologique sur la Belle** - Monsec (SRB Dronne)

Mesures complémentaires liées à l'**effacement des Moulins de l'Oume, de Verinne, de la Lande et des Chenis** (SMACA)

Effacement des **seuils de Limont et du Pont de Gorre** (SMVG)

Rétablissement de la continuité écologique au droit du **passage à gué de St-Séverin** (SRB Dronne)

Lancement des **travaux de continuité sur la Nouère – Site de la Vigerie** -RN141 (SYBRA)

Restauration de la continuité écologique – **Moulin de Chez Guillet** - Sainte-Ramée (SYMBAS)

Restauration de la **continuité écologique et hydromorphologique de la Livenne et de la Trappe** (SYMBAS)



SABV Dronne aval Lauréat 2019 de la réserve de biosphère de Dordogne à l'UNESCO pour le projet du site de Reyraud
— SABV Dronne Aval 2019 ©



Gestion de la végétation, des embâcles et des espèces végétales envahissantes

Objectif : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau par une gestion adaptée de sa végétation rivulaire (rôle de filtre, habitat, maintien de berges...) notamment dans les zones à enjeux (PPRI, secteurs touristiques...), limiter les embâcles gênant les ouvrages et contenir les espèces envahissantes.

Restauration de la ripisylve sur le ruisseau de la Rigole à Bonnes sur 1,5 km (SABV Dronne Aval)

Restauration de la ripisylve sur la Dronne à Bonnes et Coutras sur 12 km (SABV Dronne Aval)

Entretien de la Tude sur 19,3 km entre Montmoreau et Courlac (SABV Dronne Aval)

Entretien de la végétation et retraits des embâcles (ouvrages, sites d'accumulation, berges instables,...) (SRB Dronne)

Entretien de la végétation et retraits des embâcles sur l'ensemble du territoire (SYBRA)

Restauration et l'entretien de ripisylve sur le Taillon, le bassin de la Livenne et le Ferrat (SYMBAS)

Opérations courantes de **restauration, d'entretien, d'enlèvement d'embâcles et de plantations** (SYMBA)

Restauration/Entretien de la ripisylve sur la Charente – fin de la tranche 3 (SBCP)

Restauration de ripisylve sur le Né amont – 2,1 km et sur le ru des Filles - 880 mètres (SBV Né)

Entretien de ripisylve par la régie sur 2 km de cours d'eau aux abords d'ouvrages (SBV Né)

Plantations suite à des travaux de stabilisation de berges en rive droite de la Charente en aval du pont de Chantrezac (commune de Roumazières-Loubert) (SMACA)

Opération d'entretien des cours d'eau sur 2 secteurs de la Gorre (SMVG)

Entretien de la Touvre avant la saison canoë (signalétiques, arbres à enlever) (SYBRA)

Entretien d'environ 110 km de cours d'eau sur le bassin de la Seugne (SYMBAS)

Retraits des embâcles (SYBTB)

Retrait des embâcles – 117 embâcles retirés sur l'ensemble de la Charente non domaniale (SPCP)

Gestion des embâcles et des ouvrages suite aux crues du 13 et du 20 Décembre – 37 interventions (SABV Dronne Aval)

Retraits des embâcles suite aux crues hivernales (SMABACAB)

Enlèvement sélectif des arbres et des embâcles (SBV Né) :

- ◆ 221 problèmes traités par entreprises spécialisées
- ◆ 63 par les agents de la régie syndicale

Arrachage de la Jussie :

- ◆ sur le territoire du SBAISS (SBAISS)
- ◆ sur le Taillon - 7,5 Tonnes arrachées (SYMBAS)
- ◆ sur le Ri de Gensac, le Romède, le Né (SBV Né)
- ◆ sur la Vienne – 2 190 m² retirés (SIGIV)
- ◆ sur tout le cours de la Graine (SMVG)
- ◆ sur la Charente – 709 foyers, 6 872 m² traités (SBCP)
- ◆ sur la Dronne – 36 km de cours d'eau traité, 117 foyers arrachés ; 852m² ; 14.24t (SABV Dronne Aval)
- ◆ sur la Dronne moyenne et ses affluents – 45 foyers, 507 m² traités (SRB Dronne)
- ◆ sur la Dronne aval – 35 foyers, 290 m² traités (SRB Dronne)
- ◆ sur les bassins Bandiat, Tardoire, Bonnieure - 63 nouveaux foyers (SYBTB)



Préservation et restauration des zones humides

Objectif : Préserver et restaurer les zones humides pour leur rôle essentiel de filtre, de régulation des étiages et des crues, d'habitat...

Reconnaissance de frayères à brochets et zones humides (SBV Né)

Recensement de tous les points d'eau <1 000 m² - Oradour-sur-Vayres (Projet « Deviens ambassadeur d'une mare ») (SMVG)

Conduite d'une **étude sur les zones humides prioritaires** du territoire du SRB Dronne (SRB Dronne)

Recrutement d'une technicienne Zones Humides (SMABACAB)

Mise en place de deux **ateliers d'inventaires participatifs** des zones humides (SMABACAB)

Classement de la zone humide de Saint-Fraigne en Espace Naturel Sensible (SMABACAB)

Acquisition de 2ha13a80ca à proximité de l'Aume à Saint Fraigne (SMABACAB)

Signature de 9 contrats **MAEC** Natura 2000 sur la vallée de la Dronne – 82 ha sous contrat (SABV Dronne Aval)

Signature de 8 contrats **MAEC** - 115 ha de prairies sous contrat (SMVG)

Restauration des mares de Gorre – Projet « Deviens ambassadeur d'une mare » (SMVG)

Lancement d'une **étude de consolidation des connaissances sur les zones humides** et des étangs sur l'intégralité du territoire (SABV Dronne Aval)

Travaux de **restauration de zones humides** : zones humides de la Nizonne - 7 ha restaurés ; restauration de la mégaphorbiaie du Roc – Saint Just ; ... (SRB Dronne)

Suivi de la **remise en état du lit majeur du Trèfle** suite à un remblaiement de zones humides Natura 2000 (SYMBAS)



Prévention du risque inondation

Objectif : Repérer les zones à risques et leurs causes, préserver des zones d'expansion de crues, créer des zones de sur-inondation, ralentir des écoulements sur le versant, pour anticiper et limiter les problématiques d'inondation, diminuer l'aménagement dans les zones à risque et la vulnérabilité des sites déjà aménagés.

Gestion de la crue de Novembre 2019 (manœuvre d'ouvrages notamment) (SBV Né)

Gestion de la crue de Décembre 2019 – 14 maisons inondées - lien étroit avec le RDI et les communes concernées (SYMBA)

Petites opérations de **maintenance ou de mise en sécurité sur les ouvrages hydrauliques** (SYMBA)

Etat des lieux/diagnostic INONDATION et astreintes en place (SYBRA)

Réunions locales ruissellement et risque inondation (SYBRA)

Inondations de Décembre 2019
- SYMBA 2019 ©



Autres :

Conduite des études (en interne) en amont du PPG Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)

Conduite des études (prestation) en amont du PPG Claix, Eaux Claires, Echelle, Nouère et Touvre, et leurs affluents (SYBRA)

Conduite des études (prestation) en amont du PPG Boême - Anguienne (SYBRA)

Conduite des études (en interne) en amont du PPG Guirlande, Argence, Vélude (SYBRA)

Conduite des études (prestation) en amont du PPG Né (SBV Né)

Conduite des études (prestation) en amont du PPG Affluents rive gauche Charente entre Châteauneuf et Merpins (SBV Né)

Conduite des études (en interne) en amont du PPG Charente Amont (SMACA)

Conduite des études (en interne) en amont du PPG Charente Non Domaniale Péruse (SBCP)

Conduite des études (en interne) sur les zones blanches de la Tardoire (SYBTB)

Conduite des études (en interne) en amont du PPG Affluents du bassin de l'antenne (SYMBA)

Concertation et rédaction (en interne) du Contrat territorial Goire et Issoire (SIGIV)

Bilan du Contrat territorial Milieux Aquatiques Vienne médiane et ses affluents 2015 – 2019 (SMVG)

Finalisation PPG Dronne, Lizonne et leurs affluents et dépôt de la DIG (SRB Dronne)

Réception de l'arrêté préfectoral de DIG pour le PPG Antenne, Soloire, Coran 2019 – 2023 (SYMBA)

Suivi qualité des cours
d'eau – SBV Né 2019 ©

Recrutement d'une animatrice gestion intégrée des bassins versants (SBV Né)
Prélèvements et suivi qualité des eaux (SBV Né)
Prélèvements et suivi qualité des eaux (SYBRA)



Suivi des espèces sur la Maine, le Trèfle et la Seugne (SYMBAS)
Suivi scientifique des anguilles argentées au Moulin de Poltrot
(SABV Dronne Aval)

Réalisation de prospection Grande Mulette (SRB Dronne)
Pêche d'inventaire sur la Renaudie et la Touille (SYBTB)
Pêche d'inventaire avec la Fédération de pêche 17 sur la Maine, le
Trèfle et la Seugne aval (SYMBAS)
Mise en place de pièges à empreintes sur la vallée de la Renaudie :
Vison d'Amérique & Vison d'Europe (SYBTB)

Pêche d'inventaire
- SYMBAS 2019 ©





Création d'une plaquette de présentation du SBCP (SBCP)
Ouverture d'une page Facebook (SBV Né)
Participation « Festival de la biodiversité » - Mouthiers (SYBRA)
Animations de sensibilisation « Journées Mondiales des Zones Humides » (SMVG)
Participation aux actions de sensibilisation du printemps de l'environnement à Saint-Fraigne (SMABACAB)
Accueil d'une classe de lycéens sur le thème de la protection des berges en génie végétal (SABV Dronne Aval)
Animation de journées d'animation en partenariat avec le PNR Périgord Limousin (SRB Dronne)
Action de sensibilisation sur les actions du syndicat lors de la semaine du cyclotourisme et de la foire exposition de
Barbezieux Saint-Hilaire (SBV Né)
Action de sensibilisation auprès des 1^{ère} et terminale GMNF du lycée agricole de Melle (SMABACAB)
Animation dans les écoles de Condéon et de St Aulais la Chapelle dans le cadre de mon territoire au fil de l'eau (GRAINE) (SBV
Né)
Interventions dans les écoles - projets « Deviens ambassadeur d'une mare » et « Prenons soin de nos cours d'eau » (SMVG)


Animations scolaires
- SMVG 2019 ©





 Domaine de la Combe
241 rue des Mesniers - CS 71144
16710 Saint-Yrieix-sur-Charente

 05 45 20 03 00

 www.charente-eaux.fr

